

COMISSÃO DA CEDEAO

ECOWAS COMMISSION



COMMISSION DE LA CEDEAO

**Département Agriculture, Environnement et Ressources en
Eau**

Processus ECOWAP/PDDAA

**Stratégie d'appui à l'employabilité des jeunes dans le secteur agro-
sylvo-pastoral et halieutique dans une perspective de lutte contre
l'exode rural et contre l'émigration incontrôlée dans l'espace
CEDEAO**

Avril, 2019

« Si nous réglons le problème du chômage des jeunes, l'Afrique gagnera 10 à 20 % de croissance annuelle. Ce qui signifie que le PIB de l'Afrique augmentera de 500 milliards de dollars par an, durant les 30 prochaines années. Le revenu par habitant augmentera, quant à lui, de 55 % par an jusqu'en 2050 » a dit Dr Akinwumi Adesina, Président de la BAD, 2017



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Direction du développement
et de la coopération DDC**

Et l'appui technique du :



Sommaire

I. Contexte et justification de la stratégie régionale	4
II. Rappel de la démarche de formulation de la stratégie régionale	7
III. Enjeux et défis de l'employabilité des jeunes dans le secteur agro sylvo pastoral et halieutique.....	8
3.1. Les Enjeux.....	9
3.2. Les défis.....	10
IV. Opportunités et bref résumé des expériences en cours	12
4.2. Les opportunités.....	12
4.2. Portée et leçons apprises des initiatives en cours dans la région.....	13
4.2.1 : Les expériences d'insertion avec une porte d'entrée par le service civique	13
4.2.2 : Des expériences ciblées sur la reproduction et la transformation « maitrisée » des exploitations familiales	14
4.2.3 Des expériences de type entrepreneurial.....	16
4.2.4 : Mécanismes et instruments d'appui aux expériences d'insertion des jeunes	19
V. Orientation de la stratégie	22
5.1. Finalité et objectifs	22
5.1.1. Finalité de la stratégie.....	22
5.1.2. Objectifs de la stratégie.	23
5.1.3. Les Résultats attendus	23
5.2. Axes d'intervention de la stratégie	23
VI. L'opérationnalisation de la stratégie	29
6.1. Démarche de mise en œuvre de la stratégie	29
6.2. Principes de mise en œuvre	30
6.2. Les parties prenantes	30
6.3. Le financement de la stratégie	32
VII. Hypothèses et risques	32

Liste des sigles

A.N.V.J	Agence Nationale de Volontariat des Jeunes (Guinée)
AAE.	Aires Agricoles Emergentes
AIC	Agriculture intelligente face au climat
ANIDA	Agence Nationale d'Insertion et de Développement Agricole
APESS	Association pour la Promotion de l'Elevage en Savane et au sahel
ARAA	Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation
ASPH	Agro Sylvo Pastoral et Halieutique
BAD	Banque Africaine de Développement

BIDC	Banque d'investissement et de Développement de la CEDEAO
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CDJS	Centre de développement de la Jeunesse de la CEDEAO
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	Comité Inter Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel
CORAF	Conseil Ouest et Centre Africain pour la recherche et le développement agricole
CSAO	Club du sahel et de l'Afrique de l'Ouest
DADR	Département Agriculture et développement Rural
DAERE	Département agriculture Environnement et Ressources en Eau
ECOWAP	Economic Community of West African States Agricultural Policy
FAIEJ	Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques des Jeunes
FAIJ	Fonds d'appui aux initiatives jeunes
FRAA	Fonds Régional pour l'Agriculture et l'Alimentation
FRDA	Fonds Régional de Développement Agricole
HUB RURAL	Plateforme de dialogue et de concertation sur les politiques agricoles et alimentaire
MFR	Maisons Familiales Rurales
NVA	Nouveaux Villages Agricoles
NYSC	Nigerian Youth Service Corps
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAU	Politique Agricole de l'Union
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI,	Petite et Moyenne Industrie
PRAOP	Programme Régional d'Appui aux organisations Paysannes
PRIASAN	Plan Régional d'Investissement Agricole, de sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PROVONAT	Programme de Volontariat National du Togo
RBM	Réseau Billital Maroobé
ROPPA	Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs agricoles
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
UEMOA	Union Economique et Monétaire ouest Africaine
VM	Villages du Millénaire
VND	Volontariat National pour le Développement (Niger)

I. Contexte et justification de la stratégie régionale

1. La jeunesse représente une immense proportion de la population ouest africaine. En effet, les moins de trente ans représentent plus de 60 % de la population régionale. En considérant la tranche d'âge de 15-34 ans, l'Afrique de l'Ouest compterait en 2017 quelques 123 878 188 jeunes, soit 33,25% de la population totale, dont 50,71 % sont constitués de jeunes hommes et 49, 29 % de jeunes filles¹.

2. Dans une région en pleine croissance démographique, avec un taux de croissance moyen de plus de 2,2 % par an (CSAO, 2012)², le phénomène est appelé à s'amplifier au cours des années à venir. En effet la tendance d'une forte proportion des jeunes dans la population totale de la région va se poursuivre aussi longtemps que la transition démographique sera encore en cours. Selon les projections des Nations Unies, le pourcentage des jeunes de 20 à 24 ans, passera de 42% de nos jours à 59% de la population totale au cours des 20 prochaines années. Il s'agit là d'une opportunité immense pour une région où tout est à construire pour impulser son développement. Les possibilités de tirer d'énormes avantages de ce potentiel existent à conditions que des actions vigoureuses soient conduites par les pays et les autres acteurs en présence.

3. Malheureusement cette opportunité offerte par la jeunesse de la population est encore peu exploitée. Elle semble constituée plus un fardeau qu'une aubaine dont pourrait se prévaloir les politiques publiques pour dynamiser la croissance économique et impulser un développement durable de la région. En effet, la jeunesse de la population ouest africaine rime avec de nombreux problèmes socio économiques dont celui de son insertion dans les secteurs d'activités génératrices de revenus décents.

4. Aussi, un des problèmes majeurs auxquels la région est confrontée est celui de l'employabilité³ d'une part et du chômage de sa jeunesse, d'autre part. Selon la (BAD, 2015), plus de trois (3) millions de jeunes arrivent sur le marché de travail chaque année, dont seulement neuf cent (900) milles parviennent à occuper des emplois plus ou moins rémunérateurs. Le chômage⁴, expression de la faible employabilité des actifs, touche plus de la moitié des jeunes âgés de moins de 30 ans. Si on y ajoute le sous emploi très répandu parmi les jeunes ne disposant d'aucune qualification spécifique, le phénomène devient endémique et est considéré par les analystes comme un frein au

¹ <https://www.populationpyramid.net/fr/afrique-de-louest/2017/>

² le taux de croissance de la population frôle les 4% dans certains pays (3,9% au Niger par exemple).

³ Selon le Ministère français chargé de l'emploi, l'**employabilité** est « la capacité d'évoluer de façon autonome à l'intérieur du **marché du travail**, de façon à réaliser, de manière **durable**, par l'**emploi**, le potentiel qu'on a en soi... L'employabilité dépend des **connaissances**, des **qualifications** et des **comportements** qu'on a, de la façon dont on s'en sert et dont on les présente à l'employeur ».

Selon l'**Organisation internationale du travail** (OIT), l'**employabilité** est « l'aptitude de chacun à trouver et conserver un **emploi**, à progresser au travail et à s'adapter au changement tout au long de la vie professionnelle ».

⁴ « Sont au chômage toutes les personnes au-dessus d'un âge déterminé, qui n'exercent pas d'emploi rémunéré ou ne sont pas travailleurs indépendants, sont disponibles pour travailler, et s'efforcent de trouver un emploi rémunéré ou de devenir travailleurs indépendants ».

développement économique et social des nations ouest africaines. En effet les conséquences sociales et économiques du phénomène sont, à la limite, catastrophiques pour la région. Elles se traduisent principalement par :

a. L'accentuation du phénomène migratoire⁵ qui touche principalement les jeunes (hommes et femmes). C'est une des premières tentatives de solution que les jeunes déploient pour sortir du marasme social et économique dans lequel le chômage les plombe. Dans certaines régions comme la boucle du Nouhoum au Burkina Faso, ou celle de Kaye au Mali, plus de 65% des personnes âgées de plus de 15 ans ont migré une fois dans leur vie. Le phénomène touche indistinctement tous les pays de la région. Les migrations revêtent plusieurs formes, allant de l'exode rural aux migrations internationales. Cependant l'essentiel des migrations des jeunes en quête d'un emploi s'exerce tant à l'intérieur des pays, qu'en Afrique de l'Ouest et Centrale. Les migrations internationales, plus médiatisées en raison de leurs implications socio- économiques, culturelles et politiques tant dans les pays de départ, que « d'accueil », représentent moins de 15% des flux, toutes catégories confondues ;

b. Les impacts négatifs sur l'économie des pays sont nombreux et plus pernicieux. En effet la faible employabilité et le chômage de la couche juvénile dont une partie est de mieux en mieux formée et dotée de réelles compétences, constitue un problème sérieux pour les économies des Etats de l'Afrique de l'Ouest. Elle les place dans un cercle vicieux : les économies sont caractérisées par une faible productivité du fait de l'insuffisante exploitation des opportunités du potentiel de la jeunesse ; les faibles performances des économies qui en résultent ne permettent pas à celles-ci de créer suffisamment d'emplois pour occuper les jeunes, qui de ce fait sont maintenus dans une situation de sans emploi, de conditions de vie particulièrement difficiles. Ce cercle vicieux est aggravé par le modèle de développement qu'empruntent les économies nationales et qui repose pour l'essentiel sur l'exploitation des matières premières sujettes à une forte variabilité des cours mondiaux, et surtout avec un faible contenu en emploi, d'une part, et de l'émergence des services dont les plus performants sont dans les mains du capital étranger, d'autre part. Ce modèle est généralement pourvoyeur d'une croissance non inclusive. En effet selon la BAD, 2018, les taux de croissance élevés enregistrés récemment en Afrique ne se sont pas accompagnés d'une hausse de la création d'emplois. Entre 2000 et 2008, l'emploi a progressé en moyenne de 2,8 % par an, soit environ la moitié du taux de croissance économique au cours de la même période ;

c. La situation est jugée plus critique au niveau du secteur agro sylvo pastoral et halieutique. Ce secteur, qui repose encore sur des systèmes de production consommateurs de main d'œuvre abondante et de ressources naturelles, et vital pour l'économie et la sécurité alimentaire des populations de la région, manque cruellement de main d'œuvre pour impulser sa décisive transformation⁶, notamment celle des exploitations familiales, socle du développement du secteur

⁵ Dans les faits, les déplacements de population à l'intérieur des Etats et de la communauté constituent un phénomène cohérent avec les principes de libre circulation des populations. Les migrations sont parfois souhaitées et organisés par les familles pour s'assurer des ressources financières indispensables à la gestion des périodes de soudure alimentaire.

⁶ S'il est admis, que l'amélioration de la productivité du secteur ASPH rime avec une diminution des actifs, il est tout aussi vrai que celui de l'Afrique de l'Ouest n'attire plus les jeunes en capacité de reproduire les systèmes d'exploitation

. La faible attractivité du secteur en lien avec le faible recours aux systèmes de production à forte intensité capitaliste, d'une part, et sa forte exposition aux chocs endogènes et exogènes, d'autre part, en font un secteur à très haut risque. Bien qu'occupant plus de 50 % des actifs de la région, les travailleurs du secteur sont loin d'être satisfaits des revenus qui leur sont procurés, encore moins du statut qu'il leur confère dans la société en lien avec les raisons évoqués ci dessus. En effet, en dépit des gains de productivité et même de compétitivité que certaines filières ont engrangés ces dernières années, les performances du secteur sont des plus faibles comparées à celles d'autres régions du monde. Selon la BAD (2018) « la productivité du secteur reste faible ; au cours des dernières décennies, par exemple, les rendements céréaliers ont augmenté de 164 % au Brésil, de 81 % en Uruguay, de 69 % au Chili et de 43 % en Malaisie, mais de moins de 40 % en Afrique subsaharienne». Cette situation est certes préoccupante, mais montre qu'il existe d'importantes marges de productivité à conquérir pour que les systèmes actuels de production et d'exploitation bénéficient d'une transformation maîtrisée. Cette transformation n'est possible qu'en amenant un grand nombre de jeunes à s'insérer dans le secteur ;

d. L'Afrique de l'Ouest, sous le leadership de la CEDEAO, a pris la mesure des impacts de la faible employabilité et du chômage des jeunes dans tous les secteurs d'activités en général, de leur harmonieuse insertion dans le tissu social et des menaces que cela représente pour l'ensemble de la région. Cette préoccupation transparait dans certaines initiatives prises par la Commission de la CEDEAO⁷ en général et de façon explicite dans les orientations de la politique agricole régionale (l'ECOWAP/ PDDAA), en particulier. En effet, le Plan Régional d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PRIASAN) de seconde génération consacre un important volet d'actions pouvant générer des emplois pour les jeunes (hommes et femmes).

5. En rapport avec la préoccupation d'insertion des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, les nouvelles orientations, en plus d'avoir explicitement intégré dans la vision, la nécessité de faire du secteur agro-sylvo pastoral et halieutique un secteur « **garant d'emplois décents** », et de considérer le renforcement de la résilience des exploitations familiales comme un des enjeux prioritaires, a identifié huit thématiques majeures sur lesquelles la politique agricole doit mettre l'accent à l'horizon 2025. Une de ces thématiques porte sur la nécessité d' : « **Engager une politique volontariste d'installation des jeunes agriculteurs et agricultrices et développer l'attractivité du secteur**⁸ ». Le rôle et la place des jeunes dans le secteur agro sylvo pastoral sont considérés comme des enjeux majeurs pour le développement agricole et

dominants ; l'agriculture familiale. Il manque encore un minimum de main d'œuvre qualifiée pour entretenir, voire moderniser versus transformation du secteur

⁷ Cette préoccupation est à la base de la création du centre de développement de la jeunesse, basé à Ouagadougou au Burkina Faso.

⁸ Les autres thématiques portent sur :

- a. Développer la structuration des chaînes de valeur, et élargir la palette des produits régionaux stratégiques : (i) bétail-viande ; (ii) lait local ; (iii) riz ; (iv) maïs ; (v) manioc ; (vi) pêches et aquaculture ; (vii) fruits et légumes.
- b. Elaborer et promouvoir une véritable stratégie régionale de l'élevage et des sous-produits animaux fondée sur les complémentarités au sein de la région ;
- c. Développer une offensive en faveur des filières « lait local », à l'image de l'offensive régionale sur la promotion des filières rizicoles ;
- d. Approfondir l'intégration de la dimension genre dans les PNIA et le PRIA ;
- e. Engager une politique volontariste d'installation des jeunes agriculteurs et agricultrices et développer l'attractivité du secteur ;
- f. Mettre en œuvre la stratégie d'adaptation de l'agriculture face au changement climatique (Cadre d'intervention et Alliance régionale pour le développement de l'Agriculture Intelligente face au Climat - AIC) ;
- g. Repenser l'approche du financement du secteur agricole dans le cadre de véritables politiques de financement intégrant la diversité des besoins et des finalités, et comportant des services financiers appropriés aux conditions spécifiques des différents acteurs ainsi que des mécanismes novateurs, sur la base de la capitalisation de l'expérience ;
- h. Préparer la région à réagir et gérer une crise alimentaire et nutritionnelle majeure

rural, au regard de ses implications économiques, sociales et environnementales. Les transformations et mutations souhaitées des exploitations familiales pour accompagner l'accélération de la croissance économique des Etats et l'amélioration des conditions de vie passent par une meilleure implication des jeunes dans ce secteur considéré comme stratégique pour la région.

6. De façon globale, la politique agricole régionale mise sur la transformation du secteur agro sylvo pastoral et halieutique, au moyen non seulement d'une modernisation des systèmes de production, mais surtout de la promotion des chaînes de valeur pour améliorer la compétitivité des produits sur les marchés nationaux, régionaux et internationaux. Cette option est vite apparue comme un des moyens de diversification des activités, mais surtout de promotion d'une large gamme de métiers qui peuvent mobiliser un grand nombre de jeunes (hommes et femmes) tant en milieu rural qu'urbain. La promotion des chaînes de valeur constitue ainsi un moyen de renforcer l'accès à un travail valorisant, mais aussi à des revenus plus ou moins stables pour les jeunes.

II. Rappel de la démarche de formulation de la stratégie régionale

7. La formulation de la stratégie pour l'employabilité des jeunes dans le secteur agro sylvo pastoral et halieutique est un processus participatif et inclusif initié par le Département de l'Agriculture, de l'Environnement et des ressources en Eau (DAERE) de la Commission de la CEDEAO et les réseaux d'organisations des producteurs, notamment du Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles d'Afrique de l'Ouest (ROPPA), des pasteurs représenté par le Réseau Billital Maroobé (RBM) et des agro éleveurs représentés par l'Association pour la Promotion de l'Elevage au Sahel et en Savane (APESS). L'initiative est soutenue financièrement par la Coopération Suisse à travers le Programme Régional d'Appui aux Organisations des Producteurs (PRAOP).

8. Le processus de formulation de la stratégie a nécessité un certain nombre d'actions qui ont été réalisées à travers les étapes suivantes:

a. L'organisation d'une concertation tripartite : Département Agriculture, environnement et Ressources en Eau (DAERE), Organisations des producteurs, des pasteurs et des agro éleveurs et de la Coopération Suisse. Cette concertation qui a été facilitée par le HUB RURAL a permis d'aller vers une stratégie régionale portée par la CEDEAO en lieu et place d'un programme initialement prévu pour les OP, sur financement de la coopération suisse. Le DAERE a jugé la problématique importante en lien avec les questions de migration et les préoccupations de développement économique ,en général, et celles d'une transformation pour une croissance inclusive du secteur agro sylvo pastoral et halieutique, en particulier ;

b. Cette première réunion a recommandé la production d'une note de cadrage pour préciser les contours du problème en Afrique de l'Ouest et la manière dont l'ensemble des parties prenantes souhaitent l'adresser de façon efficace. La note a permis de soulever les enjeux et les défis du phénomène et les orientations potentielles de la stratégie

régionale alors en gestation. Cette note a été validée par la DADR et les organisations des producteurs, des pasteurs, des éleveurs et d'autres acteurs régionaux ;

c. La réalisation d'une mission de capitalisation des expériences et bonnes pratiques dans sept pays de la Communauté (Nigeria, Togo, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Guinée, Mali et Sénégal). Cette mission a permis de répertorier la majeure partie des expériences portées par les Etats, les partenaires au développement, les organisations des producteurs agricoles, les ONG et autres associations locales. Cette mission a aussi permis de convier les porteurs d'expériences avérées à l'atelier régional de partage ;

d. L'organisation à Cotonou d'un atelier de partage d'expériences qui a mobilisé les responsables des quinze Etats de la Communauté en charge des questions d'employabilité des jeunes, des porteurs d'initiatives, des institutions régionales, notamment le CORAF, le Centre de la CEDEAO pour le développement de la jeunesse, le Centre Genre de la CEDEAO, le CILSS, le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. L'atelier a permis de partager les expériences sur quatre aspects : (i) les actions de sensibilisation et d'information, (ii) celles de formation et d'incubation des jeunes (hommes et femmes), (iii) les mesures de politiques publiques incitatives mises en œuvre et (iv) les dispositifs de suivi des performances des différentes initiatives ;

e. La production d'un rapport de capitalisation des bonnes pratiques en matière d'employabilité des jeunes en Afrique de l'Ouest, qui a permis de passer en revue les initiatives en cours, les orientations que les porteurs leur donnent. La capitalisation a permis de mieux cerner la manière dont la problématique de l'employabilité des jeunes est traitée par les politiques publiques en général, sociales et surtout agricoles en particulier. En effet les dispositifs de gestion de la question de l'emploi des jeunes sont l'apanage des ministères de la jeunesse, d'où la prééminence des stratégies d'orientation sociale sur les approches économiques qui apparaissent comme les seules en capacité d'apporter une réponse adéquate à cette préoccupation de tous les acteurs.

9. Le présent document de stratégie prend en compte ces expériences pour définir ce que pourrait être une action collective d'envergure régionale pour accompagner les initiatives portées tant par les Etats, les organisations des producteurs, des pasteurs, des éleveurs, des pêcheurs, le secteur privé, les institutions de coopération technique, les ONG et autres associations. Il exploite au mieux les instruments de politiques prévus par les deux politiques agricoles régionales : l'ECOWAP et la Politique Agricole de l'Union de l'UEMOA.

III. Enjeux et défis de l'employabilité des jeunes dans le secteur agro sylvo pastoral et halieutique.

10. L'employabilité des jeunes (hommes et femmes) dans le secteur agro sylvo pastoral et halieutique comporte des enjeux au plan économique, social, culturel et sécuritaire au regard de la situation actuelle de l'Afrique de l'Ouest. Face à ces enjeux se dressent des défis tout aussi cruciaux qui nécessitent des réponses adéquates de la part tant des pouvoirs publics, des acteurs du développement agricole, du pastoralisme et des autres systèmes d'élevage, et de la pêche.

3.1. Les Enjeux

11. L'enjeu pour la région ouest africaine est de créer le plus grand nombre d'emplois rémunérateurs pour les jeunes (hommes et femmes) dans le secteur agro sylvo pastoral, halieutique et dans les chaînes de valeur agro alimentaires. Cet enjeu principal se rattache à d'autres tant au plan macro économique qu'opérationnel. **Au plan macroéconomique**, il implique :

- ***Celui de soutenir une croissance économique inclusive*** dans une région en pleine transformation/mutation : changement et variabilité climatiques, boom démographique accompagné d'une modification du peuplement, insécurité des personnes et des biens. C'est un enjeu important, qui nécessite une transformation profonde des systèmes économiques en vigueur pour en faire de véritables moteurs d'un développement durable, générateur d'emplois stables et rémunérateurs pour l'immense majorité de la population ;
- ***Une transformation maîtrisée des systèmes de production et surtout d'exploitation***, garante non seulement d'un développement durable du secteur agro sylvo pastoral et halieutique, mais surtout d'amélioration de l'attractivité du secteur pour les jeunes (hommes et femmes). En effet, en dépit de leur capacité de résilience, les systèmes de production et d'exploitation actuellement en vigueur, véhiculent de nombreuses contraintes qui limitent leur performance. L'enjeu est de les transformer sans briser les valeurs cardinales de sociabilité, de gestion rationnelle des ressources naturelles, d'aménagement du territoire ; mais en s'assurant qu'ils constituent désormais une source d'accélération d'une croissance économique inclusive où les jeunes (hommes et femmes) trouvent pleinement leur place ;
- ***La promotion des chaînes de valeur***, pour répondre aux exigences d'un marché local, national et régional en pleine mutation, impulsé par le boom démographique, les changements d'habitude alimentaire induits par l'urbanisation et l'amélioration du pouvoir d'achat d'une frange croissante de la population. Cet enjeu est d'autant plus crucial qu'entre 60 et 90 % des aliments consommés, tant en milieu urbain que rural passent désormais par le marché (CIRAD, 2015). Promouvoir les chaînes de valeur agroalimentaires, vise ainsi la réalisation de plusieurs sous enjeux : (i) améliorer l'attractivité et la compétitivité du secteur agroalimentaire régional, (ii) générer un grand nombre d'emplois décents pour les actifs du secteur, emplois soutenus par le développement de partenariats entre acteurs (iii) améliorer les revenus des acteurs, (iv) renforcer la résilience des populations et réduire la pauvreté. Mieux la promotion des chaînes de valeur permet d'attirer les investissements productifs, à même de générer des emplois décents pour les jeunes ;
- ***Le renforcement de la sécurité et de la souveraineté alimentaires et nutritionnelle des populations***. Cet enjeu est aussi important dans une région qui a vu reculer les crises alimentaires, mais qui reste confrontée aux questions de la malnutrition, phénomène qui touche particulièrement les enfants et les femmes et compromet ainsi l'avenir de la jeunesse de l'Afrique de l'Ouest. En effet, en dépit des efforts que déploient les Etats et les autres acteurs avec l'appui des partenaires techniques et financiers, la malnutrition

sous toutes ses formes (aigüe, modérée, sévère) touche encore une partie importante de la population de la région. La lutte contre la malnutrition apparaît ainsi comme un enjeu important pour s'assurer d'un potentiel de jeunes valides en capacité d'être employés dans tous les secteurs d'activités économiques en général et dans celui de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche en particulier. On pourrait lui adjoindre celui relatif à la lutte contre les maladies virales et autres pandémies (VIH-SIDA, EBOLA, etc.) ;

- ***L'amélioration de la gouvernance des institutions***, à travers la mise en place de politiques publiques plus vertueuses, prévisibles et tenant compte des règles définies de façon consensuelle par l'ensemble des parties prenantes. De nombreux analystes imputent la faible employabilité et l'augmentation exponentielle du chômage des jeunes à la fragilité et aux faibles performances des structures économiques, qui elles mêmes résultent d'une mauvaise orientation donnée aux politiques publiques, à l'inadéquation des instruments de politiques déployés et à la corruption. La robustesse de la gouvernance devient ainsi un enjeu structurant pour s'assurer des politiques qui permettent de promouvoir un environnement favorable à l'employabilité des jeunes.

12. Au plan opérationnel, l'insertion d'un grand nombre de jeunes dans le secteur ASPH et dans les chaînes de valeur agroalimentaire implique :

- **des enjeux de formation professionnelle adaptée aux différents corps de métiers** le long des maillons des chaînes de valeur agroalimentaires en général et des services ruraux, périurbains en particulier. En effet, l'insertion d'un grand nombre de jeunes suggère la définition et l'administration des curricula de formation qui confèrent non seulement des compétences spécifiques aux jeunes, mais leur garantissent aussi une mobilité dans le marché de travail. Les formations professionnelles structurantes éprouvent encore des contraintes à être dispensées à grande échelle dans la quasi totalité des pays. Dans nombre de pays, les chaînes de valeur émergentes manquent de main d'œuvre qualifiée pour occuper les nouveaux métiers, notamment dans les maillons de l'industrie. L'enjeu est donc pour les Etats et les institutions publiques et parapubliques de donner une formation technique de qualité à un grand nombre de jeunes pour répondre aux nouveaux besoins du marché de travail dans les chaînes de valeur agroalimentaires ;
- **le déploiement d'outils de sensibilisation et d'information** qui permettent de communiquer efficacement sur les opportunités qu'offre le secteur, d'une part, et de lever les préjugés que les acteurs ont sur lui, d'autre part.

3.2. Les défis

13. Les défis liés à l'employabilité et au chômage des jeunes dans le secteur agro sylvo pastoral et halieutique sont nombreux et variés, tout autant que les enjeux :

- a. Le premier défi est celui d'intéresser un grand nombre de jeunes à s'insérer (installés ou promoteurs d'initiatives économiques) dans un secteur d'activités jugé à haut risque, peu attractif et valorisant. Le défi est d'autant plus grand que la jeunesse comporte de

nombreuses composantes dont trois⁹ apparaissent clairement en raison de leur spécificité : (i) des jeunes ruraux analphabètes, de loin les plus nombreux et que les chefs d'exploitation souhaitent vivement voir rester dans les exploitations pour assurer leur reproduction sous leur forme actuelle, (ii) des jeunes déscolarisés plus enclin à saisir les opportunités offertes par d'autres secteurs d'activités émergentes (l'exploitation officielle ou clandestine des ressources minières) ou le secteur informel marchand, (iii) les jeunes instruits détenteurs¹⁰ d'une compétence avérée qui pourrait être valorisée dans le secteur agro sylvo pastoral et halieutique ou dans l'un des maillons des chaînes de valeur agroalimentaires émergentes. Le défi est d'adapter les instruments incitatifs, d'une part et mettre en place des dispositifs adéquats, d'autre part à chaque catégorie pour les amener à s'insérer massivement dans le secteur. Ce défi fait appel à l'ingéniosité des acteurs à tous les niveaux pour répondre efficacement aux attentes de chaque catégorie d'acteurs ;

- b. Le second défi, qui se rattache au premier est celui de réguler les flux migratoires qui ont une fonction ambivalente. Autant, ils privent les terroirs et territoires de bras valides, autant ils permettent, non seulement la mise en valeur des zones d'accueil, mais aussi l'apport de ressources aux populations des zones de départ. Cependant si les migrations internes et régionales traduisent le niveau d'opérationnalisation du schéma de libéralisation de la CEDEAO, celles internationales sont très redoutées. Considérées comme une fuite de cerveau et de bras valides pour la région, elles ne sont pas les bienvenues dans les pays du Nord. Le défi pour la région est d'endiguer cette forme de migration et d'orienter les jeunes vers le secteur ASPH et les chaînes de valeur agroalimentaires, en créant des conditions favorables à la création d'emplois décents ;
- c. Le troisième défi est celui de la mise en place d'instruments et mesures de politiques incitatifs pour motiver les jeunes à s'installer dans le secteur agro sylvo pastoral et halieutique. Ce défi implique la définition et le déploiement d'un certain nombre de réformes de politiques économiques, financières et fiscales qui permettent de promouvoir, non seulement un environnement favorable aux investissements, mais surtout des partenariats gagnant-gagnant entre les producteurs agricoles, les éleveurs, pasteurs et pêcheurs et les autres prestataires de service. Il s'agit d'un défi important, au regard des imperfections que comportent les codes des investissements qui font souvent la part belle aux investissements privés au détriment des petits producteurs ;
- d. Le quatrième défi est celui de la mise en place de dispositifs d'information, de suivi et d'accompagnement technique des candidats à l'insertion, qui au delà des professions de foi permettent d'apporter des réponses satisfaisantes aux jeunes : offrir et garantir l'insertion économique des jeunes. Nombre de dispositifs ont privilégié des dimensions

⁹ Cette catégorisation n'est pas exclusive d'autres couches qui peuvent se rattacher à des dimensions sociales, culturelles et culturelles. Cependant, elle se rattache à la définition communément admise que la jeunesse qui est prise en compte dans ce travail, est celle qui se situe dans la tranche d'âge comprise entre 15 et 35 ans . (voire note de cadrage)

¹⁰ APSS suggère de distinguer au moins quatre catégories de jeunes : (i) les jeunes filles et les jeunes garçons, (ii) les jeunes scolarisés (école formelle/école coranique) et non scolarisés, (iii) les jeunes appartenant à des familles riches et des jeunes appartenant à des familles pauvres, (iv) les jeunes qui ont accès à la ville et au monde « moderne » internet et ceux qui n'y ont pas accès.

politiques et sociales, sans véritablement s'attaquer aux aspects économiques de la question de l'emploi des jeunes. Par exemple, les Ministères de l'agriculture disposent rarement de dispositifs de suivi de l'insertion des jeunes dans le secteur ASPH. Les initiatives portées par les projets et programmes ne sont pas coordonnées par une instance attitrée.

14. Ces enjeux et défis, qui ne sont par ailleurs pas exclusifs et très différents de ceux d'ordre purement social (gestion des rapports de plus en plus conflictuels entre jeunes et personnes âgées au sein des exploitations familiales), justifient très largement la nécessité d'une stratégie régionale pour adresser les questions de l'employabilité et du chômage des jeunes, et de leur insertion dans le secteur ASPH et dans les chaînes de valeur agroalimentaires.

IV. Opportunités et bref résumé des expériences en cours

4.2. Les opportunités

15. Elles sont nombreuses au regard des implications du phénomène de la faible employabilité et du chômage, du sous emploi des jeunes des jeunes (hommes et femmes), tant pour le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, que pour l'économie et la société ouest africaines. Le chômage et les migrations qui en découlent et qui constituent les manifestations les plus criardes de la faible employabilité des jeunes ont des implications au delà des pays, de la région, qui expliquent en grande parties l'intérêt et l'attention que leur accordent tous les acteurs de la région. Il existe de nos jours un consensus entre les acteurs pour reconnaître que le chômage et la faible employabilité des jeunes constituent une véritable bombe à retardement aux conséquences imprévisibles pour les Etats ouest africains.

16. Parmi les opportunités les plus marquantes, on peut retenir :

a. Les orientations des politiques publiques en général et de l'ECOWAP en particulier. Il n'existe plus de politiques publiques qui n'accordent pas une place importante à la résolution du problème de chômage des jeunes en général et à l'insertion de cette couche de la population dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique. En décidant de dédier une initiative régionale à l'employabilité des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, au même titre que les trois précédentes (offensive riz, offensive lait, stratégie de renforcement des capacités des parties prenantes à la mise en œuvre de l'ECOWAP), la politique agricole régionale offre l'opportunité aux acteurs de mobiliser les énergies et les ressources de toute sorte pour régler les deux dimensions du problème : le chômage des jeunes et les besoins en ressources humaines pour le secteur agro-sylvo pastoral et halieutique et les chaînes de valeur émergentes. Cette volonté transparait également au niveau des politiques publiques déployées dans tous les pays. Ces derniers se sont dotés de politiques, de stratégies voire de programmes pour essayer de faire face au problème de la faible employabilité des jeunes, au chômage endémique qu'ils vivent.

b. L'intérêt que les partenaires techniques et financiers accordent à cette question d'employabilité des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique. Cet intérêt est matérialisé par la volonté d'accompagner les initiatives portées par les Etats, les Organisations des producteurs, les Organisations Non gouvernementales, le secteur privé à travers des projets

et programmes. Préoccupés par le développement de l'émigration clandestine, de nombreux partenaires techniques et financiers, notamment européens, ont initié des programmes et projets dont les résultats, les bonnes pratiques et leçons apprises alimenteront la stratégie régionale. Des institutions régionales comme la banque africaine de développement se sont dotées de stratégie visant à s'attaquer au problème du chômage des jeunes. Elles ont ouvert des lignes de crédit pour financer les initiatives visant à promouvoir l'insertion des jeunes dans les chaînes de valeur agroalimentaires;

c. L'engagement des Etats de la Communauté à s'attaquer à cet épineux problème (cf les initiatives développées plus bas). Il ne se trouve plus de pays où la question de l'employabilité des jeunes n'occupe les grandes lignes des programmes des leaders politiques en quête de suffrages pour accéder au pouvoir. La quasi-totalité des pays ont développé des initiatives, des programmes et projets d'envergure et de portée variables, promu des dispositifs et mécanismes parfois innovants de soutien à l'insertion des jeunes dans le secteur ASPH. Ces initiatives commencent à générer de bonnes pratiques susceptibles d'être capitalisées et mises à l'échelle dans le cadre de ce travail ;

d. Les principaux réseaux des organisations de producteurs, d'éleveurs et de pasteurs, notamment le ROPPA, APESS, et le RBM et leurs faitières nationales ont engagé des réflexions en vue de se doter de stratégies ou programmes visant à promouvoir l'insertion des jeunes dans les systèmes de production et d'exploitation qu'ils incarnent. Le ROPPA s'est doté d'une stratégie centrée sur trois axes d'intervention : « (i) réhabiliter et valoriser le statut des jeunes, (ii) faciliter l'accès des jeunes aux ressources productives, (iii) inciter des politiques régionales et nationales favorables à l'insertion /installation des jeunes ». Les autres réseaux (RBM et ROPPA) développent également des réflexions stratégiques, non seulement pour cerner les contours du problème au niveau des sous secteurs élevage et pastoralisme, mais surtout pour définir des actions idoines pour le prendre en charge. La totalité des Organisations de producteurs mettent déjà en œuvre des projets visant l'insertion des jeunes dans l'agriculture. Les leçons et enseignements tirés de ces actions alimentent cette stratégie régionale.

4.2. Portée et leçons apprises des initiatives en cours dans la région.

17. Tous les Etats de la Communauté, des Réseaux d'organisations des producteurs agricoles, des organisations non gouvernementales, le secteur privé ont développé des initiatives, des programmes et autres projets destinés à l'installation ou l'insertion des jeunes gens (hommes et femmes) dans le secteur agro sylvo pastoral et halieutique. Certaines initiatives ont ciblé les chaînes de valeur émergentes dans de nombreux bassins de production. Ces expériences sont nombreuses et visent souvent à répondre à des préoccupations d'ordre économique, social, civique qui se rattachent à la question de l'employabilité des jeunes. L'analyse approfondie des expériences en cours, quelque soit leur porteur dessinent trois grandes catégories.

4.2.1 : Les expériences d'insertion avec une porte d'entrée par le service civique

18. Certains pays de la Communauté ont développé des initiatives d'insertion /installation des jeunes en s'appuyant sur le volontariat ou encore le service civique. C'est le cas de la Guinée, du

Togo, du Niger et surtout du Nigeria qui ont misé sur des démarches d'insertion des jeunes dans le secteur agro sylvo pastoral et halieutique et dans d'autres activités en milieu rural qui s'appuient sur le volontariat. Au Nigeria, ce sont 100 000 jeunes qui sont pressentis dans le cadre du National Youth Service Corps tous les deux ans pour un service de 18 mois sous l'autorité du Ministère de l'Agriculture. Les candidats retenus bénéficient d'une formation générale de mise à niveau dans le domaine de leur choix : enseignement, soins de santé publique, animation rurale, conseil agricole, transformation des produits, conservation, et bien d'autres métiers ou professions exercées en milieu rural. Les jeunes retenus sont ensuite ventilés dans les « Local Governments », et dotés d'une tablette pour la collecte de données sur les activités en milieu rural et d'une rémunération mensuelle de 100 dollars US. Les informations et données collectées de façon journalière sont transmises instantanément dans une base de données domiciliées au Ministère fédéral de l'Agriculture à Abuja. Selon le Ministère de l'Agriculture, sur 100 000 postes ouverts au titre de la dernière promotion, seuls 30 000 ont été réellement pourvus. Beaucoup de candidats rechignent à s'installer en milieu rural.

19. Dans les autres pays de la Communauté, le volontariat est plutôt ciblé sur une plus large gamme de métiers ou services et finalement peu du secteur ASPH. En effet, que ce soient le Programme de Volontariat National du Togo (PROVONAT), de l'Agence Nationale du Volontariat Jeunesse (A.N.V.J) de la Guinée, du Volontariat National pour le Développement (VND) du Niger, la stratégie de réduction du chômage cible plusieurs secteurs d'activités, parfois non marchands comme la santé, l'enseignement, etc.

20. Enfin dans cette catégorie de démarche globale d'insertion des jeunes s'appuyant sur le volontariat, on peut citer l'expérience que promeut le Centre de développement de la jeunesse et des Sports de la CEDEAO (CDJS/CEDEAO). Ce dernier recrute des jeunes dans les quinze pays de la Communauté, assure leur formation au centre Songhaï du Bénin, et les ventile par la suite sur le terrain. Entre 2007 et 2017, le Centre Songhaï a accueilli 645 jeunes gens, dont 268 Filles et 377 Garçons pour le compte du CDJS/CEDEAO pour des formations de 1 à 2 mois.

21. Les résultats des expériences d'insertion via le volontariat sont mitigés. Très peu de jeunes s'installent en milieu rural et exercent dans le secteur agro sylvo pastoral et halieutique à l'issue de leur service civique, qui par ailleurs est rémunéré. Plusieurs raisons tiennent à cette faible atteinte des résultats visés : (i) les jeunes ne sont pas suffisamment préparés au plan psychologique pour affronter les difficultés inhérentes à leur insertion, (ii) l'opération ressemble plus à un parachutage qu'à une véritable insertion. Ces expériences ressemblent à s'y méprendre aux programmes d'installation des jeunes en milieu rural que de nombreux pays ont initié au cours des années 80 et 90 et qui ont été marquées par des échecs cuisants.

4.2.2 : Des expériences ciblées sur la reproduction et la transformation « maitrisée » des exploitations familiales

22. Ces expériences sont caractéristiques des initiatives promues par certains pays et les organisations socio professionnelles agricoles. Elles sont fondées sur le postulat que les jeunes n'accepteraient de s'installer ou s'insérer dans le secteur agro sylvo pastoral que s'ils y trouvent un cadre de vie qui répond à leurs attentes et besoins : énergie électrique, réseaux de communication, logement et quelques possibilités de loisir. Dans ce contexte, un certain nombre de modèles d'insertion sont déployés en intégrant cette préoccupation, mais en s'abstenant de créer des îlots

de prospérité contre productifs en milieu rural. L'idéologie qui sous tend ce modèle est celle de la transformation versus modernisation maîtrisée des exploitations familiales considérées comme le socle de l'agriculture régionale.

23. Les expériences sont légions dans les pays avec la promotion : (i) des Nouveaux Villages Agricoles (NVA) au niveau des agropoles pour la promotion de l'emploi des jeunes et des Maisons Familiales Rurales (MFR) pour la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes ruraux, au Mali ; (ii) des Villages du Millénaire (VM) au Bénin ; (iii) des Fermes villageoises (Waar-wi) et familiales (Naatangué) pour la création d'emploi et le partage d'expériences au Sénégal, etc.

24. Le Sénégal est sans doute le pays qui s'est le plus investi dans cette démarche en distinguant trois modèles complémentaires :

- a. **La première catégorie** porte sur des fermes familiales intégrées dites « Naatangué » de 1 à 2 ha. Elles sont conçues comme un modèle pour asseoir une politique de transformation et de modernisation des exploitations familiales (niveau individuel) ;
- b. **Le second modèle** vise la promotion de fermes villageoises dites « Waar-wi » de 5 à 100 ha orientées sur (i) les productions horticoles, (ii) les productions animales (ovins et caprins, production laitière et avicole), et (iii) les productions halieutiques. Elles sont mises en place au niveau du terroir villageois. Elles sont constituées de blocs de cinq (5) hectares autonomes en irrigation et en fertigation et réalisées suivant un modèle de base standard comprenant : une clôture, un point d'eau (forage, une station de pompage ...) équipé (électropompe ou GMP, groupe électrogène ou réseau SENELEC, armoire de commande), une cabine de pompage, un réseau d'irrigation (réseau structurant, station de fertigation, réseau de surface), des magasins et salles de travail, un studio et des toilettes. Selon ce modèle, trois personnes se regroupent pour exploiter un hectare.
- c. **Le troisième modèle** a trait aux Aires Agricoles Emergentes (AAE). Elles sont constituées de quelques centaines à un millier d'ha pour contribuer à la mise en place des corridors céréaliers et horticoles (terroir communautaire). Elles sont conçues pour améliorer l'aménagement du foncier, relever le niveau des équipements en infrastructures et équipements, et apporter une assistance en conseil agricole afin d'augmenter l'efficacité des exploitations.

25. Les Fermes villageoises à vocation de production agricole sont subdivisées en trois catégories : celles de 100 ha, de 50 ha et de 5 à 15 ha. **Les fermes villageoises intégrées** sont orientées vers, soit les productions maraichères et production laitière, soit vers l'aviculture, la production laitière et le maraichage ; puis interviennent les Fermes villageoises piscicoles.

26. Selon **L'Agence Nationale d'Insertion et de Développement Agricole (ANIDA)** le bilan de l'expérience est encourageant : (i) 196 fermes Naatangué et Waa-wi ont été déjà réceptionnées (avec des perspectives de 861 fermes en 2020) et 5 AAE en fin 2017 qui couvrent les 14 régions du Sénégal; (ii) 17 000 emplois créés; (iii) des revenus annuels moyens de 900 000 FCFA avec un

pic à 2 500 000 FCFA/an/producteur pour 0,4 ha par agriculteur dans les fermes villageoises; (iv) des revenus annuels supérieurs à 3 000 000 FCFA dans les fermes familiales « Naatangué »; (v) des spéculations exportées: haricot vert, melon, maïs doux, butternut (3 563 T haricots et melons exportés en 2018); (vi) augmentation du temps d'occupation (3 campagnes agricoles/an et 12 mois de travail).

27. Ces expériences sont intéressantes, car elles sont en cohérence avec la vision de la politique agricole régionale, l'ECOWAP qui promeut : « *une agriculture moderne et durable, fondée sur l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé. Productive et compétitive sur le marché intra-communautaire et sur les marchés internationaux, elle doit permettre d'assurer la sécurité alimentaire et de procurer des revenus décents à ses actifs* ». Mieux, elles contribuent à perpétuer la multifonctionnalité de l'agriculture et prennent en compte tous les sous secteurs (production végétale, élevage et pêche). De même, elles génèrent des niveaux de revenus largement au dessus du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG). Cependant, Il existe des interrogations sur la reproductibilité à grande échelle de ces modèles pour adresser efficacement la problématique de l'emploi des jeunes dans le secteur agro sylvo pastoral et halieutique. En effet, combien de jeunes sont actuellement capables d'apporter la contribution de 20% du montant total des investissements requis pour implanter une ferme familiale intégrée dites « Naatangué » ?

4.2.3 Des expériences de type entrepreneurial

28. Les expériences dites de type entrepreneurial sont orientées dès le départ vers la création de véritables entrepreneurs dans les principaux maillons des chaînes de valeurs agroalimentaires ou la promotion des services d'appui en milieu rural. Ces expériences de type entrepreneurial s'appuient sur un complexe d'outils faits : (i) d'un Fonds d'appui, (ii) d'incubateurs d'initiative privée et de services publics, (iii) de facilitation de l'accès aux ressources productives, (iv) de facilitation de l'accès au marché pour les produits des promoteurs d'initiative. Elles s'appuient sur des partenariats public/privé, d'une part et des formes de contractualisation entre Entreprises agroalimentaires, organisations des producteurs, les structures techniques de l'Etat, des institutions de financement à divers niveaux d'autre part. L'objectif visé est de promouvoir des agrégateurs, des champions qui à leur tour, au moyen de la contractualisation vont servir de leviers pour la création d'emplois pour les jeunes, hommes et femmes.

29. Pour concrétiser cette orientation de leur politique d'insertion des jeunes, les Etats ont recours à deux sortes de stratégies :

- a. **La promotion des agropoles**, qui a consisté à déployer un certain nombre d'actions pour mettre en valeur des bassins versants des cours d'eau à travers la réalisation d'infrastructures structurantes dont la gestion est confiée, soit à des agences ou autorités, soit à des investisseurs privés. Le Burkina Faso, le Mali, la Côte d'Ivoire, le Nigeria, et le Togo ont dans une certaine mesure opté pour cette approche pour améliorer la production agricole et créer des emplois ;
- b. **La régionalisation du développement agricole** en tenant compte des potentialités zonales, en misant à la fois sur le rôle leader de l'Etat et sur une forte implication du

secteur privé agro alimentaire. Le Sénégal et le Bénin ont promu à cet effet des agences para étatiques chargées de proposer des plans d'affaires pour valoriser les potentiels agro sylvo pastoraux et halieutiques des différentes zones. .

30. Dans tous les cas de figure, les gouvernements misent sur des investissements agrégateurs¹¹ susceptibles de promouvoir de nouvelles formes de coordination, non seulement avec les institutions publiques, mais surtout avec les producteurs (nouveaux et anciens) et d'autres prestataires de service en milieu rural. Il en résulte une chaîne d'activités et d'actions génératrices de nombreux métiers et emplois que peuvent occuper les jeunes. La finalité est de faire émerger des complexes ou systèmes agro-alimentaires territorialisés, qui tout en produisant de la valeur ajoutée pour l'ensemble de l'économie, promeuvent des emplois pour les jeunes.

31. Les résultats obtenus par les expériences de type entrepreneurial sont encourageants :

a. **En terme de création d'emplois et de revenus pour les jeunes.** Au Togo, le Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques des Jeunes (FAIEJ) et le Projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs (PAEIJ-SP) qui s'investissent dans la mise en œuvre de cette approche, ont pu, entre 2013 et 2017 : (i) former seize mille cinq cent quatre-vingt-douze **(16 592) jeunes** ; (ii) financer deux mille cent quatre-vingt-deux **(2 182)** projets pour un montant de **3 160 118 474 FCFA** ; (iii) **créer** sept mille soixante-dix **(7 070)** emplois directs ; (iv) promouvoir plus d'une vingtaine de champions dont les chiffres d'affaires mensuels varient entre **650 000 et 33 000 000 FCFA** . Ces derniers ont contracté de nombreux producteurs pour la fourniture de matières premières à leurs entreprises. Le plus grand agrégateur serait en partenariat avec plus de dix mille petits producteurs de soja et de sésame ;

b. **Sur les flux migratoires**, les résultats témoignent de la pertinence de ce modèle. Selon Ibrahim HATHE (2015), les investissements privés réalisés dans la Vallée du Fleuve au Sénégal ont contribué à inverser la tendance de migration dans ce bassin. D'une zone de forte émigration, la Vallée du Fleuve est devenue une zone d'immigration pour de nombreux jeunes qui viennent exercer des emplois temporaires ou saisonniers dans maints domaines qui contribuent au développement des chaînes de valeur rizicoles et de produits horticoles. Le succès relatif de cette stratégie d'employabilité des jeunes dans le secteur ASPH dans la vallée du fleuve est en grande partie dû à la nature du partenariat que les pouvoirs publics ont développé avec le secteur privé agro alimentaire, notamment les industriels, les institutions techniques et financières nationales et les organisations des producteurs (Groupements d'intérêt économique et autres coopératives de production). La triangulation des relations entre ces trois partenaires sous l'œil vigilant et le support financier de l'Etat a permis de créer les conditions favorables au développement des activités de production, de transformation, de mise en marché du riz local et partant de création

¹¹ les mécanismes reposent sur la facilitation de l'implantation d'investisseurs privés leader dans des régions pour la promotion d'une spéculation spécifique. Le dispositif mis en place dans le cas de la Côte d'Ivoire et du Sénégal autour du riz comprend des agrégateur industriels qui contractent les Groupements d'intérêt Economique qui leur assurent l'approvisionnement en paddy en contrepartie de la mise à leur disposition de facteurs de production et de crédit de campagne. Le fonctionnement des GIE qui repose sur les petits producteurs et autres prestataires individuels de service intègre des activités de production, de transformation primaire et de mise en marché des produits.

de nombreux emplois pour de nombreux jeunes. Mieux, on peut dire qu'il promet les trois vertus qui sont recherchées à travers la stratégie d'employabilité des jeunes : la création d'emplois décents, la garantie des revenus acceptables et l'autonomisation des jeunes (hommes et femmes)¹².

32. Ce modèle est séduisant, en ce sens qu'il s'inscrit dans une stratégie globale de développement fondée sur le partenariat public-privé, seule à même de palier l'essoufflement de l'aide et l'insuffisance des financements publics. C'est un des moyens pour mobiliser des ressources nécessaires au profit du secteur ASPH, vu la réticence qu'éprouvent encore certaines institutions bancaires à financer les activités dans ce secteur. Il a cependant besoin d'être bien encadré pour que les relations entre les investisseurs privés et les petits producteurs d'une part et les « ouvriers » et autres prestataires de service reposent sur des partenariats gagnant – gagnant. L'expérience de la vallée du fleuve¹³ montre que lorsque les Etats s'investissent dans la création d'un environnement favorable aux affaires dans les grands bassins de production, les résultats de cette stratégie peuvent être intéressants sur de nombreux aspects.

33. Enfin les organisations des producteurs agricoles, notamment le ROPPA a développé de nombreuses expériences d'installation des jeunes dans le secteur agro sylvo pastoral et halieutique en s'appuyant sur trois démarches :

- L'encadrement et la formation de jeunes dans des centres spécialisés d'envergure régionale¹⁴ ;
- L'incubation des jeunes dans des centres écoles souvent promus par les leaders ;
- Des formations et l'apprentissage in situ dans les exploitations familiales, suivi de legs de patrimoine (foncier, troupeau aux enfants) etc.

34. Malheureusement, faute d'un statut clair pour les fermiers, agriculteurs, éleveurs et pasteurs, on ne dispose pas de données et d'informations crédibles pour apprécier l'ampleur de la

¹² «Les emplois représentent une série de tâches exécutées par un employeur/une personne auto-employée économiquement autonome et générant des revenus, sans violer les droits fondamentaux et les principes applicables au travail» (OIT)

¹³ Le Gouvernement a déployé deux sortes d'instruments de politiques publiques : (i) la mise en place à travers la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS), d'un fonds de campagne à un taux concessionnaire de 7,5%, (ii) la garantie d'un certain nombre de services d'appui technique (préparation des aménagements, vulgarisation et conseil agricoles) aux producteurs. Dans ce contrat primaire, l'Etat par le biais de la CNCA et la Société des Aménagements et d'Equipements pour le Développement joue un rôle essentiel. IL octroie des crédits aux producteurs sur la base des contrats signés entre ces derniers et la SAED. Cette dernière s'assure des intentions de production de paddy à partir des données collectées auprès, soit des Groupements d'intérêt Economique, soit des Coopératives. Par cette démarche, la SAED se porte garante de la mise en œuvre efficace des engagements mutuels pris par les producteurs et la CNCAS et qui permette d'assurer deux sortes flux : (i) financiers, de la CNCAS vers les producteurs et (ii) de paddy, des producteurs vers la CNCAS et plus tard vers les industriels et les commerçants qui peuvent accéder à des fonds de roulement, crédit de campagne ou crédit documentaires auprès du Fonds national de développement agricole. .

¹⁴ Le ROPPA a fait former par le Centre Songhaï, sur financement de la CEDEAO, trente huit jeunes en agriculture intégrée. Seuls deux, un en Guinée et un autre au Bénin, se sont installés comme exploitants agricoles.

contribution des initiatives paysannes à l'insertion et à l'autonomisation des jeunes dans le secteur ASPH.

4.2.4 : Mécanismes et instruments d'appui aux expériences d'insertion des jeunes

35. Quel que soit la catégorie de modèle d'insertion des jeunes qui est déployée, elle nécessite le déploiement de quatre actions essentielles.

36. De la sensibilisation et l'information des postulants. Aux outils traditionnels se sont ajoutés les TIC à travers des plateformes qui permettent de toucher un grand nombre de cibles. Cette action de sensibilisation et d'information est d'une grande importance et incontournable pour préparer les jeunes à une insertion ou installation dans le secteur agro sylvo pastoral et halieutique. Tous les programmes et projets, voire certaines institutions ont développé des initiatives dans ce sens. Certaines plateformes combinent la mise en ligne des informations et l'organisation de sessions ou séances présentiennes de sensibilisation avec les jeunes. C'est le cas de YFARM, une organisation des jeunes qui fait du lobby pour l'insertion des jeunes dans le secteur ASPH et dans les autres maillons : transformation et mise en marché des produits agropastoraux et halieutiques au Nigeria. D'autres plateformes d'information et de sensibilisation ont une envergure régionale, à l'instar de celles du Centre de Développement de la Jeunesse de la CEDEAO (www.ecowasvolunteers.org) ou encore du Centre de la CEDEAO pour le développement du Genre « 50 MILLION WOMEN SPEAK PLATFORM » ;

37. Des actions de capacitation des candidats à l'insertion /ou installation dans le secteur agro sylvo pastoral et halieutique. Les formations sont de plus en plus pointues, de durée variable en fonction des cibles visées. Elles sont de plus en plus orientées vers la satisfaction des besoins d'un marché du travail en pleine mutation (exigences des chaînes de valeur). La professionnalisation des candidats est faite, soit dans des structures étatiques (centres de promotion rurale, lycées agricoles et autres instituts universitaires) , soit dans des complexes de type associatif ou ONG dont certains servent en même temps d'incubation. Certains dispositifs de formation et d'incubation, à l'instar du centre Songhaï présent au Bénin et au Nigeria, au Liberia et en Gambie, tentent une régionalisation de leur installation. Des Fermes écoles promues tant par les pouvoirs publics, le secteur privé, les associations que par les leaders paysans fonctionnent avec des curricula de formation très variables selon les porteurs d'initiative. L'agro-écologie, la transformation, les soins de santé animale, l'entretien du petit matériel, la gestion des coopératives, la préparation des plans d'affaires, la gestion des petites entreprises agricoles, etc., constituent le menu des formations dispensées par les centres spécialisés. La durée de la formation professionnelle va de quelques semaines à deux ou quatre années selon le degré de qualification envisagé. .

38. Un ensemble de mesures incitatives pour créer un environnement et plus précisément des conditions favorables à l'insertion ou installation des jeunes.

a. La mesure la plus en vue est celle relative à la mise en place de Fonds d'appui à l'employabilité des jeunes. Tous les pays se sont dotés d'une multitude de fonds que l'on peut regrouper en deux grandes catégories. Les plus nombreux sont les fonds conjoncturels déployés à l'occasion de la mise en œuvre d'un projet ou programme de 4 à 5 ans. Ils sont financés par les

partenaires au développement avec une contribution des Etats qui se situe généralement entre 10 et 15% du montant du budget des projets ou programmes. Interviennent ensuite les Fonds structurels promus par les Etats. Ils sont considérés comme des leviers pour la mobilisation des appuis des partenaires techniques et financiers au développement. La majeure partie des fonds structurels sont domiciliés au Ministère de la Jeunesse pour appuyer les initiatives portées par les jeunes. Ces fonds pèchent par leur faible montant au regard des besoins d'investissement ou de financement des initiatives, leur faible coordination tant à l'échelle nationale que régionale. En effet, il n'existe pas de relation de travail entre les Fonds des différents guichets de la BOAD et de la BIDC et ceux fonctionnels au niveau des pays. Les tentatives de décentralisation du Fonds Régional de développement Agricole de l'UEMOA et les succursales qui ont été promues au niveau de certains des huit pays membres ne permettent pas encore d'amplifier la capacité d'intervention des fonds nationaux destinés à l'employabilité des jeunes. Pour faciliter l'atteinte des objectifs assignés aux Fonds, certains Etats mettent en place des codes d'investissement dans le secteur agro-sylvo pastoral et halieutique pour agir à la fois sur la fiscalité et l'accès aux ressources productives. Le Burkina Faso et le Sénégal sont très avancés dans ce domaine, même si les mesures contenues dans les codes de ces pays sont jugés favorables aux investisseurs privés. Le Togo vient de lancer le processus de définition de sa fiscalité pour le secteur agro sylvo pastoral et halieutique.

b. Les incitations fiscales et d'accès au crédit sont renforcées par celles sur le foncier et la mise en marché des produits. En ce qui concerne l'accès au foncier, les Etats ont recours à deux stratégies : (i) engager des réformes du code foncier national pour sécuriser l'usage de la terre par ceux qui en ont réellement besoin et/ou en sont détenteurs et (ii) allouer des terres du domaine public (anciennes fermes d'Etat, réserve communautaire) aux jeunes. Cette dernière pratique est courante, mais reste souvent insuffisante pour recaser le nombre croissant de jeunes qui veulent investir dans le secteur agro sylvo pastoral et halieutique. Dans certains pays, des facilités sont offertes aux jeunes pour prélever une partie du patrimoine foncier familial, pour leur installation/insertion dans l'agriculture et/ou l'élevage. Cependant, dans la quasi totalité des pays, l'accès au foncier est plus difficile aux allogènes, qu'aux autochtones.

c. La troisième catégorie de réformes pour améliorer l'environnement de l'entreprenariat agricole porte sur **la facilitation de la mise en marché des produits**. Outre l'orientation des jeunes sur les filières dites porteuses, sur des productions à cycle court qui permettent deux à trois campagnes dans l'année, les efforts sont concentrés sur trois autres stratégies :

- l'amélioration des infrastructures, support des transactions commerciales (tracés et entretien des pistes de desserte, construction de magasins de stockage, et aménagement des marchés périodiques, etc.) ;
- la valorisation des produits en promouvant l'installation de petites et moyennes unités de transformation des produits pour améliorer leur compétitivité sur les marchés locaux et régionaux ;
- le déploiement d'un ensemble d'actions et de mesures pour réguler le marché. Ces mesures portent sur : (i) les efforts d'organisation des producteurs au sein des groupements d'intérêt économique, des coopératives et de plus en plus des plateformes multi acteurs de concertation (tables filières, cadre de concertation et interprofessions). Ces formes d'organisation facilitent les contractualisations qui apparaissent comme les

modalités les plus sûres d'accéder aux marchés structurés ;

- le contingentement des importations de certains produits : (i) oignon et riz au Sénégal, pomme de terre en Guinée. En plus de ces mesures, certains Etats impliquent les organisations des producteurs agricoles dans les achats institutionnels. C'est le cas des gouvernements du Mali, du Burkina Faso, du Bénin, du Niger et du Sénégal.

39. Le suivi et l'accompagnement des initiatives d'insertion des jeunes sont encore lâches. Au-delà du suivi qui est fait par chaque projet et programme, il n'existe pas de dispositif réellement fonctionnel, chargé de coordonner les interventions entre les projets et les programmes. Dans ce contexte, dans aucun des pays il n'est possible d'avoir une idée des effets et impacts des interventions en cours sur l'employabilité des jeunes dans le secteur agro- sylvo-pastoral et halieutique, notamment le montant des investissements, le nombre de jeunes touchés, le nombre encore de jeunes insérés et actifs, les filières sur lesquelles ils sont positionnés, leur contribution à la création d'emploi, à la création de la richesse nationale, encore moins sur les prévisions d'emplois dans les différents segments des chaînes de valeur. Les embryons de dispositifs manquent cruellement de ressources humaines et financières pour assurer la coordination et le suivi des actions. C'est le cas du Togo qui vient de créer une coalition pour l'emploi des jeunes, qui assiste le Ministère de la Jeunesse, des sports et du développement des initiatives à la base dans le suivi de l'insertion des jeunes. Le Burkina Faso s'est doté d'un observatoire de l'emploi et de la formation professionnelle des jeunes, qui pour le moment concentre son action sur la compréhension du phénomène de l'employabilité des jeunes. La Guinée a aussi mis en place un Observatoire National de la Jeunesse qui intègre, entre autres, le suivi du chômage et du sous-emploi des jeunes. Dans les autres pays, fonctionnent des agences qui se contentent le plus souvent de centraliser l'expression des demandes des chômeurs, de servir d'intermédiaires pour certains recrutements, mais s'occupent très peu de la préparation et du suivi des jeunes insérés.

40. Au total, les meilleures pratiques en matière d'insertion des jeunes dans le secteur agro sylvo pastoral et halieutique sont celles qui ont adopté une démarche :

- a. holistique qui permet de s'attaquer à toutes les dimensions de la question : économique, culturelle, sociale, voire idéologique en usant d'instruments adéquats de sensibilisation, de formations/incubation, facilitation et suivi rapproché ;
- b. inclusive de l'ensemble des acteurs, parties prenantes à cette problématique, notamment, les Etats, les Organisations des producteurs, les communautés à la base, les jeunes, les partenaires au développement, le secteur privé (agro industriels, institutions de financement et autres prestataires de service) ;
- c. ancrée dans les valeurs des terroirs, qui facilite l'insertion des jeunes dans la perspective d'une transformation maîtrisée des exploitations familiales ;
- d. chaîne de valeur qui permet aux jeunes de pratiquer des activités rémunératrices toute l'année, activités qui leur assurent des revenus substantiels, de s'insérer dans les maillons qu'ils considèrent comme valorisant pour eux, etc. ;

- e. qui bénéficie de très bonnes mesures incitatives (facilitation de l'accès aux ressources productives, au crédit de campagne, accès au marché plus ou moins structuré et régulé, etc.) ;
- f. qui permet l'atteinte des trois préoccupations des jeunes : un emploi décent, des revenus acceptables et rémunérateurs, leur autonomisation.

V. Orientations de la stratégie

41. La stratégie d'appui à l'employabilité des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique dans une perspective de lutte contre l'exode rural et l'émigration incontrôlée dans l'espace CEDEAO couvre l'ensemble :

- a. Des sous-secteurs d'activités qui se rattachent à l'agriculture : production végétale, élevage, pastoralisme, foresterie, pêche, etc. ;
- b. Des chaînes de valeur agroalimentaires émergentes, tous maillons de toutes les filières confondus.

42. La stratégie s'adresse également à toutes les catégories de jeunes, tant du milieu rural qu'urbain, de toutes les conditions sociales, analphabètes, déscolarisés que détenteurs d'une compétence technique avérée qui puissent contribuer à la transformation du secteur agro sylvo pastoral et halieutique et à la dynamisation des chaînes de valeur agroalimentaires.

43. Elle se propose de créer un cadre d'intervention pour l'ensemble des acteurs : les quinze Etats membres de la Communauté, les réseaux des organisations des producteurs agricoles, des éleveurs, des pasteurs, des pêcheurs, des jeunes, les institutions de coopération technique, les organisations non gouvernementales, les partenaires techniques et financiers et le secteur privé.

5.1. Finalité et objectifs

5.1.1. Finalité de la stratégie.

44. La stratégie régionale pour l'employabilité des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique poursuit la même finalité que celle des politiques agricoles régionales (PAU et ECOWAP) : celle de contribuer de façon décisive à : (i) la réalisation de la sécurité et de la souveraineté alimentaires des populations, (ii) l'amélioration des revenus des ruraux, et (iii) la lutte contre la pauvreté et le renforcement de la résilience des populations vulnérables. Elle a pour ambition de contribuer à ***l'Accélération de la transformation du secteur Agro-Sylvo-Pastoral et Halieutique et des chaînes de valeur agroalimentaires ouest africaines pour une croissance et une prospérité partagées reposant sur une optimale exploitation du potentiel de la jeunesse de la région.*** La stratégie vise à s'attaquer aux causes de la faible attractivité du secteur agricole et à l'aversion que les jeunes ont à y évoluer. Elle s'inscrit dans la droite ligne des ambitions des Objectifs de Développement Durable, notamment des numéros « 1 » : *éradication de la pauvreté* ; du « 8 » ***travail décent et croissance économique*** ; du « 10 » *réduction des inégalités* ; de la déclaration de Malabo sur « la croissance et la transformation

accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie » et plus spécifiquement de l'ECOWAP à l'horizon 2025.

5.1.2. Objectifs de la stratégie.

45. La stratégie a pour objectif général de : *faciliter l'insertion socio-professionnelle des jeunes (hommes et femmes) dans le secteur agro sylvo-pastoral, halieutique et les chaînes de valeur agroalimentaires pour : (i) réduire le chômage des actifs, et (iii) minimiser les migrations incontrôlées.* Elle a pour ambition de créer les conditions pour garantir une insertion adaptée des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique et les chaînes de valeur agroalimentaires.

46. De façon spécifique, la stratégie vise à *accompagner les Etats, les institutions de coopération technique, les organisations des producteurs agricoles, des éleveurs, des pasteurs, des pêcheurs, des jeunes, le secteur privé, à développer des initiatives visant la promotion de l'insertion des jeunes (hommes et femmes) dans le secteur agro sylvo pastoral, halieutique et agroalimentaire.*

5.1.3. Les impacts (Résultats) attendus

47. Il est attendu à l'horizon 2030 :

a. Au moins 25 % des jeunes qui arrivent chaque année sur le marché de travail, sont insérés dans le secteur agro sylvo pastoral, halieutique et les chaînes de valeur agro-alimentaires ;

b. Le taux de chômage et de sous-emploi des jeunes (hommes et femmes) est réduit de trois quart

c. La proportion des jeunes émigrants non contrôlés est réduite de façon substantielle.

5.2. Axes d'intervention de la stratégie

48. Ils sont conçus en fonction des orientations de l'ECOWAP, de ses principes d'intervention, notamment de ceux relatifs à la subsidiarité et à la complémentarité. Les actions déployées au niveau régional doivent servir de leviers à celles mises en œuvre au niveau national ; elles doivent permettre : (i) le partage d'expériences entre les acteurs, (ii) la mutualisation des efforts entre le niveau national et régional pour amplifier les acquis et lever les goulots d'étranglement, (iii) le déploiement de mesures incitatives pour créer les conditions favorables aux initiatives collectives et individuelles, (iv) le renforcement des partenariats gagnant-gagnant entre les acteurs porteurs d'initiatives qui promeuvent l'insertion des jeunes dans le secteur ASPH. Toutes les actions visent à générer des changements notables dans les approches et stratégies de promotion de l'insertion /installation des jeunes dans le secteur agro-sylvo pastoral et halieutique.

1) Axe 1 : Renforcer les actions de préparation des jeunes aux métiers du secteur ASPH et agro-alimentaire.:

49. Le secteur ASPH et les chaînes de valeur agroalimentaires offrent d'énormes opportunités de création de richesses, d'emplois décents, de débouchés sûrs pour les productions et d'épanouissement pour les actifs, que nombre de personnes en général et les jeunes en particulier

ignorent, faute d'une bonne information. Selon le club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest « l'économie alimentaire est le plus gros employeur en Afrique de l'Ouest. Les différentes activités liées à la production d'aliments, de la ferme à la transformation, en passant par le conditionnement, le transport, le stockage, la distribution et la vente au détail, représentent 66% de l'emploi total, soit 82 millions d'emplois. Bien que la majorité de ces emplois (78%) soient dans l'agriculture, les emplois non agricoles dans le secteur de l'alimentation, les activités de fabrication et de services augmentent en nombre et en part ». Pour exploiter au mieux ces opportunités, les jeunes ont un fort besoin de : (i) d'information et de sensibilisation, (ii) de formation professionnelle ciblée et (iii) d'incubation pour renforcer leur compétence pratique. Cet axe comporte donc trois composantes :

Composante 1.1. Appui à la dynamisation des dispositifs de sensibilisation et d'information sur les opportunités d'emplois et de création de richesse du secteur ASPH.

50. La sensibilisation et l'information pour une insertion des jeunes dans le secteur agro sylvo pastoral ont une double fonction : (i) démystifier les jeunes et leur entourage des préjugés importants qui sont couramment véhiculés sur le secteur, (ii) persuader les jeunes que le secteur peut leur offrir des emplois décents, des revenus rémunérateurs et une réelle autonomisation. Cette composante vise à réduire la fracture entre l'offre et la demande d'emplois dans le secteur ASPH en promouvant des espaces, instruments et outils de sensibilisation et d'information innovants et adaptés à chaque catégories de jeunes : les ruraux à qui il est demandé de rester dans les exploitations familiales et les urbains dont on veut faciliter le retour à l'agriculture, ou dans les métiers des chaines de valeur agroalimentaires. L'action publique dans ce domaine devra porter sur :

- ❖ La capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques des expériences de sensibilisation et d'information à des candidats à l'insertion ou à l'installation dans le secteur agricole ;
- ❖ Le renforcement des échanges entre les acteurs porteurs d'initiatives en matière d'insertion des jeunes pour un partage des bonnes pratiques ;
- ❖ Le réseautage des plateformes d'information, de sensibilisation et d'innovation en matière d'insertion des jeunes dans le secteur ASPH.

Composante 1.2 : Accompagner la formation professionnelle et d'incubation des jeunes entrepreneurs

51. La formation professionnelle constitue un enjeu important de la stratégie d'insertion des jeunes dans un secteur aussi risqué que celui ASPH. Elle permet d'améliorer la capacité opérationnelle, l'aptitude technique et managériale, et in fine les compétences des jeunes promus à l'insertion dans le secteur. La formation professionnelle s'adresse aussi bien à des jeunes chômeurs en quête d'un emploi dans le secteur qu'à ceux qui n'ont aucune formation technique initiale. Les formations professionnelles, tout en cherchant à répondre aux besoins du marché, doivent aussi chercher à forger le mental des futurs entrepreneurs agricoles. Pour ce faire elle doit être dispensée à travers des curricula bien conçus, qui tiennent compte des évolutions du contexte, des connaissances empiriques et pratiques. En Afrique de l'Ouest, fonctionne actuellement une multitude de centres de formation professionnelle, dont certains tentent de se régionaliser. Mais force est de constater, qu'ils sont mal connus, pas reliés les uns aux autres ; situation qui ne permet pas de tirer meilleur profit des bonnes pratiques des uns et des autres et surtout d'avoir une idée de leur capacité et aptitude à se démarquer des formations classiques.

52. La formation professionnelle est souvent renforcée par un processus d'incubation dans des structures ou centres spécialisés (fermes pilotes, fermes écoles, centres de transformation, de machinisme agricole, etc.), qui permet aux jeunes de compléter ses connaissances théoriques par des aptitudes/capacités techniques et pratiques. L'action publique régionale devra porter sur :

- ❖ L'appui à la capitalisation des expériences pertinentes de formation professionnelle des jeunes aux métiers des chaînes de valeur agroalimentaire (production, transformation, conditionnement, transport, mise en marché) ;
- ❖ L'accompagnement des Etats à évaluer et reformer les curricula de formation professionnelle pour les adapter aux besoins d'un marché de travail de plus en plus intégré et avide d'innovations ;
- ❖ L'appui à l'émergence et au renforcement des capacités et champs d'action, des plateformes de formation technique et autres cursus en ligne ;
- ❖ L'appui au réseautage des centres de formation professionnelle avec des facilités d'échanges de bonnes expériences et de mutualisation des capacités d'intervention (échanges de formateurs) ;
- ❖ Le renforcement des expériences d'incubation des jeunes à travers des appuis ciblés aux fermes écoles d'une part et aux entreprises agroalimentaires qui accueillent les jeunes : appui à la construction ou à la réhabilitation des centres d'incubation à vocation régionale.

Axe 2 : Promouvoir un environnement favorable à l'insertion et à l'autonomisation des jeunes entrepreneurs dans le secteur ASPH

53. Cet axe vise à mettre en place des instruments et des réformes de politiques publiques incitatives aux investissements (privés comme publics) dans le secteur agroalimentaire. Il vise à améliorer l'attractivité du secteur en facilitant l'accès à un certain nombre de facteurs de production, mais aussi en promouvant des conditions pour un meilleur écoulement des produits. En effet, les trois problèmes courants que soulèvent les jeunes, ou plus globalement les porteurs d'initiatives dans le secteur agro sylvo pastoral et halieutique, sont les difficultés : (i) d'accès au financement ; ceux qui existent sont trop chers et peu adaptés aux besoins du secteur, (ii) au foncier tant agricole, que pastoral, notamment pour les allogènes et enfin (iii) d'écoulement des productions, souvent handicapé par la faiblesse des infrastructures marchandes d'une part et les imperfections du marché (instabilité et volatilité des prix). Bien d'autres facteurs sur lesquels les pouvoirs publics peuvent agir par des interventions ciblées sont souvent évoqués. C'est le cas de la gestion des risques agricoles en lien avec le changement climatique, les calamités (attaques de déprédateurs, vols, incendies, etc.). L'action publique d'envergure régionale est envisagée à travers trois composantes.

Composante 2.1 : Facilitation des investissements et du financement des initiatives qui promeuvent l'insertion des jeunes

54. Cette composante peut être considérée comme le moteur du changement de paradigme de l'insertion des jeunes dans le secteur ASPH. Elle vise le déploiement d'instruments adaptés de

financement des initiatives de promotion d'activités dans le secteur agro sylvo pastoral pour générer un grand nombre d'emplois et de revenus décents aux jeunes (hommes et femmes), toutes conditions confondues. Les actions à déployer sont :

- ❖ L'appui à une meilleure coordination des fonds fonctionnels tant au niveau national que régional. En effet, la faible coordination des fonds structurels et conjoncturels au niveau national rend les interventions peu efficaces en matière d'appui aux initiatives d'insertion des jeunes dans le secteur ASPH. Cette faible coordination empêche les fonds de passer de l'étape d'allocation de crédits à faible montant à celle de promotion de véritables entreprises agroalimentaires en capacité d'impulser les chaînes de valeur et de démultiplier les emplois pour les jeunes. Cette situation est d'autant préjudiciable, qu'aucun des fonds fonctionnels au niveau national n'est raccordé aux Fonds régionaux existants, tant au niveau de la BIDC, de la BOAD, que de la BAD. Le Fonds Régional pour le Développement Agricole de la PAU a certes tenté une décentralisation en promouvant des Fonds Nationaux ; mais le résultat est loin d'être à la hauteur des attentes. Les Fonds nationaux ne bénéficient pas de relais au niveau régional qui leur permettent de mobiliser des ressources financières conséquentes pour financer les moyennes entreprises promues par les champions et autres agrégateurs nationaux ;
- ❖ La promotion de guichets explicitement destinés aux Moyennes entreprises agroalimentaires portées par les jeunes, au niveau des Fonds existants (Fonds Régional pour l'Agriculture et l'Alimentation de l'ECOWAP logés à la BIDC) ;
- ❖ L'amélioration des conditions d'accès des jeunes (hommes et femmes) au crédit pour soutenir leurs initiatives dans le secteur ASPH. Au-delà des kits qui accompagnent l'insertion /installation des jeunes, très peu de guichets des fonds existants font une discrimination positive en faveur des jeunes désireux d'évoluer dans le secteur agro sylvo pastoral et halieutique. Cette action pourrait être soutenue à travers le déploiement d'une facilité régionale en appui aux fonds nationaux ;
- ❖ L'appui aux pays, qui n'en disposent pas encore, de codes des investissements incitatifs dans le secteur agro sylvo pastoral, au point de vue de la fiscalité.

Composante 2.2 : Amélioration de l'accès au foncier et au marché

55. Le foncier et le marché constituent des déterminants importants pour la promotion des activités génératrices d'emplois et de revenus décents pour les jeunes. Bien que les deux problèmes ne représentent pas les mêmes enjeux, ils nécessitent néanmoins des interventions publiques pour assurer un meilleur accès des usagers à ces deux instruments.

56. En ce qui concerne le foncier dont l'accès pose des problèmes aux jeunes promoteurs dans certaines régions, l'action publique doit viser :

- ❖ La facilitation de directives volontaires localisées pour une gestion responsable du foncier rural. Il s'agit d'accompagner les Etats à faciliter la conclusion d'accords locaux

entre les collectivités territoriales et les jeunes entrepreneurs agro alimentaires pour améliorer et sécuriser leur accès au foncier ;

- ❖ L'encouragement des Etats, des familles et autres propriétaires terriens à conclure des accords de cession conditionnelle ou totale de terrain à usage pour des activités dans le secteur agroalimentaires, aux jeunes.

57. La facilitation de l'accès au marché pour les produits issus des Entreprises Agro alimentaires portées par les jeunes (hommes et femmes) implique autant la mise en place de mesures de politiques incitatives, nationales, que régionales, que des investissements sur les infrastructures commerciales dans les principaux bassins de production :

- ❖ L'encadrement des partenariats que les petites entreprises portées par les jeunes nouent avec les grands groupes industriels et les institutions financières (.Appui à la structuration des filières agroalimentaires) ;
- ❖ Des appuis à l'organisation ou à la participation à de grands évènements commerciaux (foire, exposition, marché spot, etc.) des jeunes entrepreneurs agroalimentaires ;
- ❖ Facilitation de l'accès à des marchés institutionnels.

Axe 3 : Accompagner l'autonomisation économique et sociale des jeunes au sein des chaînes de valeur agro-alimentaires.

58. Cet axe vise à adresser les dimensions sociales, culturelles et économiques de la problématique de l'insertion des jeunes dans le secteur agro sylvo pastoral et halieutique. Il a pour finalité la prise en compte des jeunes, des organisations socio professionnelles (agriculteurs, éleveurs, pasteurs, éleveurs) dans toutes les initiatives des Etats, voire des partenaires au développement. En dernier ressort il vise l'émergence et l'enracinement de l'esprit d'entreprise, comme une des conditions essentielles pour la promotion des emplois durables, des entreprises viables pour les jeunes. De façon spécifique, il s'agit de mettre en place des conditions pour exploiter au mieux les potentialités agro écologiques des différents pays, régions d'une part et la mise à l'échelle des expériences des différents acteurs, notamment des organisations socioprofessionnelles, d'autre part pour promouvoir des initiatives en matière d'insertion ou installation des jeunes.

Composante 3.1 : Appui aux acteurs pour la mise en place d'initiatives structurantes d'insertion/installation des jeunes dans le secteur ASPH.

59. Tous les acteurs, notamment les Etats et les organisations socioprofessionnelles ont promu des projets et programmes visant l'insertion des jeunes dans le secteur ASPH. Comme l'a montré le diagnostic, les résultats des différentes expériences sont limités pour plusieurs causes qui tiennent à plusieurs facteurs : des problèmes financiers, l'insuffisant ancrage des initiatives dans les contextes économiques et sociaux du milieu, la stratégie de court terme qui entoure les projets. Cependant, ces expériences sont porteuses de bonnes pratiques qui peuvent inspirer des initiatives plus structurantes en capacité de créer des conditions pour un maintien consenti de nombreux jeunes ruraux au si des exploitations familiales pour assurer la relève. Pour ce faire, il s'agit :

- ❖ De donner un appui spécifique aux organisations socio professionnelles, en concertation avec les collectivités locales pour promouvoir des initiatives structurantes

d'insertion/maintien d'un grand nombre de jeunes en milieu rural (intégration de la problématique de l'emploi des jeunes dans les plans de développement local, promotion d'activités économiques centrées sur l'exploitation des potentialités locales) ;

- ❖ Accompagner les organisations de producteurs, d'éleveurs, de pasteurs, des pêcheurs à accéder aux fonds compétitifs, tant au niveau national que régional (appui au montage des plans d'affaires, au renforcement des capacités de gestion et de suivi, introduction de clauses procédurales en faveur des jeunes porteurs d'initiatives) ;
- ❖ Accompagner les Etats qui n'en disposent pas encore à se doter de stratégies cohérentes d'emplois des jeunes dans le secteur ASPH.

Composante 3.2 : facilitation de l'émergence de nouvelles générations d'entrepreneurs agroalimentaires jeunes.

60. La complexité de l'insertion des jeunes dans le secteur agro sylvo pastoral et halieutique montre que la question doit être envisagée au-delà de la seule préoccupation de pourvoir des emplois à la couche juvénile. La durabilité des actions/initiatives n'est envisageable que si celles ci exploitent au mieux les potentialités des pays, repose sur les jeunes eux mêmes et s'inscrit dans un processus de transformation profonde du tissu économique et social des Etats. L'insertion des jeunes doit donc s'accompagner d'une transformation profonde des systèmes d'exploitation agricole, des filières et s'appuyer sur une nouvelle couche d'entrepreneurs soutenus par un processus continu d'innovation. Pour les politiques publiques, il s'agit de faciliter :

- ❖ L'innovation technique et technologique pour accompagner la transformation des filières agro alimentaires dans les principaux bassins de production au moyen de l'élaboration et de la mise en œuvre de modèles économiques durables ;
- ❖ L'accompagnement de l'émergence de champions et autres agrégateurs jeunes autour des principales chaînes de valeur agro alimentaire au moyen de la facilitation de l'accès au crédit, au foncier et aux marchés ;
- ❖ L'appui à la structuration des chaînes de valeur agroalimentaires pour améliorer la compétitivité des produits sur les marchés locaux, régionaux, voire internationaux.

Axe 4 : Assurer le pilotage des initiatives d'insertion des jeunes dans le secteur ASPH

61. Si la question de l'emploi des jeunes dans le secteur ASPH est considérée comme une problématique nationale et régionale, il n'en demeure pas moins que son acuité est encore largement méconnue. Les pays ne disposent pas de données fiables sur de nombreux paramètres : taux de chômage, nombreux de jeunes qui entrent chaque année dans le secteur, le fonctionnement des entreprises agricoles portées par les jeunes, etc. En effet, les dispositifs nationaux ne sont pas suffisamment robustes et faute d'une coordination, même dans les pays qui se sont dotés d'une politique ou stratégie d'insertion des jeunes, la fiabilité des données statistiques pose encore de nombreux problèmes. Le suivi des jeunes insérés ou installés dans le secteur n'est pas systématisé permettant aux acteurs d'apporter des réponses adéquates aux problèmes inévitables qu'ils rencontrent.

Composante 4.1 : Appui au renforcement des dispositifs nationaux de pilotage de l'insertion des jeunes dans le secteur ASPH.

62. A travers cette composante, la stratégie se fixe comme objectif d'accompagner la rationalisation et l'efficacité des dispositifs nationaux de pilotage de la politique ou des actions qui concourent à l'insertion des jeunes dans le secteur ASPH. Les interventions sont non seulement englobantes, rarement centrées spécifiquement dans le secteur agricole, mais ne sont aussi pas explicitement considérées comme des instruments d'opérationnalisation des politiques agricoles nationales. Pour ce faire l'action du niveau régional portera sur :

- ❖ L'accompagnement de la mise en place de dispositifs nationaux robustes de suivi de la question d'emploi des jeunes dans le secteur ASPH et de l'intégration des données dans le cadre de performance de la politique agricole nationale ;
- ❖ La facilitation du réseautage des dispositifs nationaux pour améliorer et renforcer les échanges d'expériences entre pays sur les bonnes pratiques en matière d'insertion des jeunes.

Composante 4.2 : Renforcement du leadership de la CEDEAO sur la question de l'emploi des jeunes dans le secteur agro sylvo pastoral et halieutique et les chaînes de valeur agroalimentaires.

63. Il s'agit d'offrir au Département Agriculture, Environnement et Ressources en Eau , en général, à la Direction de l'Agriculture et du Développement Rural , en particulier , les moyens, non seulement d'assurer le pilotage de la stratégie régionale, mais aussi d'affirmer le leadership de la CEDEAO sur une question aussi sensible. Pour ce faire le DAERE devra :

- ❖ Se doter d'un observatoire de l'emploi des jeunes dans le secteur ASPH et les chaînes de valeur agro alimentaires, qui aura la charge de coordonner les initiatives et de fournir des informations de qualité ;
- ❖ Faire le suivi de l'évolution de la situation des jeunes au moyen d'indicateurs qui seront intégrés dans le cadre de performance de l'ECOWAP.

VI. L'opérationnalisation de la stratégie

6.1. Démarche de mise en œuvre de la stratégie

64. L'opérationnalisation de la stratégie d'employabilité des jeunes dans le secteur agro sylvo pastoral et halieutique s'appuiera sur un certain nombre d'actions déterminantes, notamment :

i. Le renforcement des capacités des différentes parties prenantes à la gestion de la question de l'employabilité des jeunes. Cette action intéresse aussi bien les institutions publiques étatiques, que les acteurs non étatiques, notamment les organisations des jeunes, des producteurs, des éleveurs, des pêcheurs. En effet aussi bien les responsables des dispositifs d'information, de formation, de gestion des projets, que ceux en charge du pilotage des politiques ont besoin de compétences spécifiques qui leur permettent d'innover en permanence pour rendre le secteur attractif aux jeunes ;

ii. *Le développement des partenariats aussi bien horizontaux que verticaux* pour sécuriser les investissements privés, et garantir un débouché sûr aux produits issus des entreprises des jeunes, tout en leur permettant d'avoir accès à des facteurs de production et à des crédits de campagne dans de bonnes conditions. Ce partenariat permettra de palier la faiblesse croissante des financements publics, une des contraintes majeures au développement d'initiatives pleinement internalisées par les Etats ;

iii. *L'appui aux Pays et aux Organisations des producteurs agricoles, des éleveurs, des pasteurs, des pêcheurs à se doter d'initiatives structurantes sur l'employabilité des jeunes* dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique. A cet effet, la coordination des fonds d'appui à l'employabilité des jeunes, permettra de disposer d'un important levier pour accompagner les initiatives des différents acteurs. Il est cependant important de sortir les Etats et les OP des programmes et projets classiques pour aller vers une véritable initiative régionale, levier des actions conduites au niveau national.

6.2. Principes de mise en œuvre

65. Les principes de la stratégie régionale d'employabilité des jeunes dans le secteur agro sylvo pastoral et halieutique s'alignent sur ceux des processus d'intégration régionale, des politiques sectorielles d'envergure régionale. Il s'agit des principes de :

i. *Subsidiarité*, selon lequel, on ne traite au niveau régional que ce qui ne peut pas être mieux traité au niveau inférieur, national ou local. Ce principe ne met pas en cause la pertinence ou la priorité d'une intervention, mais les modalités et le niveau de son application. Ce principe implique entre autres que «la compétence nationale est la règle, la compétence communautaire, l'exception». Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'employabilité des jeunes, le régional s'évertuera à déployer des mécanismes et mesures de politiques structurants pour servir de levier aux actions et autres initiatives portées par les Etats, les OP et autres acteurs :

ii. *Proportionnalité* qui implique que l'action de la Communauté ne doit pas excéder ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs du traité. Son application doit permettre, entre autres, d'éviter d'imposer à un pays membre, à des réseaux d'organisations des producteurs, des éleveurs, des pasteurs, des pêcheurs et du secteur privé agroalimentaire des règles trop contraignantes ou des efforts trop élevés par rapport à ce qui serait raisonnable ou efficace ;

iii. *Solidarité* selon lequel la Communauté garantit un minimum de cohésion entre ses membres et met en commun un ensemble de ressources financières, humaines et institutionnelles afin de réduire les disparités qui existent entre eux ;

iv. *Partenariat et de concertation* qui vise à assurer une implication permanente des acteurs du secteur agricole dans la mise en œuvre, le suivi-évaluation et les éventuels ajustements à apporter à la stratégie régionale ;

v. *Progressivité* qui impose une approche graduelle, permettant de tenir compte des situations nationales, des intérêts des groupes d'acteurs en présence.

6.2. Les parties prenantes

66. Les enjeux économiques, sociaux, politiques et culturels du phénomène de la faible employabilité des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique en Afrique de l'Ouest exigent la présence de toutes les parties prenantes dans le pilotage, la mise en œuvre, le suivi évaluation de la stratégie régionale.

67. Parmi les acteurs les plus-en vue, on peut retenir :

i. Les Communautés Economiques Régionales, notamment la CEDEAO et l'UEMOA, qui sont porteuses des politiques agricoles et d'une part, d'initiatives, programmes et projets de professionnalisation des acteurs du développement agricole et rural, d'autre part. Ces deux institutions assureront le pilotage politique de la stratégie : définition des orientations générales, formulation et validation des textes règlementaires (protocoles, directives, etc.) ;

ii. Les quinze Etats membres de la Communauté, qui sont de plus en confrontés aux effets du chômage endémique des jeunes et aux défis de la transformation d'un secteur qui constitue le lit de la pauvreté en dépit de ses énormes potentialités. De nombreux Etats ont besoin d'affiner leur dispositif de pilotage, de rationaliser les instruments et mécanismes d'appui et d'améliorer le fonctionnement de leur dispositif de veille ;

iii. Les organisations socio professionnelles agricoles, notamment le ROPPA, le RBM, l'APESS dont les membres sont confrontés à l'épineuse question de manque de main d'œuvre et de candidat pour reproduire les systèmes de production qui sous-tendent leurs activités et d'exploitation qu'ils défendent : l'Exploitation Familiale. Certaines comme le ROPPA se sont dotées d'une stratégie régionale d'appui à l'employabilité des jeunes qui attend d'être opérationnalisée ;

iv. Les institutions techniques régionales et internationales qui sont porteuses de programmes et stratégies visant la professionnalisation des acteurs et le développement de nouvelles opportunités économiques en milieu rural : CORAF, IITA, CILSS, FAO, FIDA, PNUD, BM, BAD, BIDC, BOAD. Une mention spéciale doit être faite au Centre de Développement de la Jeunesse de la CEDEAO et au Centre de la CEDEAO pour le développement du Genre qui développent des initiatives en faveur de l'employabilité des jeunes ;

v. Les partenaires techniques et financiers qui ont fait de la résolution du chômage, de la lutte contre le sous-emploi et l'émigration incontrôlée des jeunes et l'insertion des jeunes dans l'agriculture un de leurs axes d'intervention dans la région : la Coopération Suisse, la Coopération espagnole, la Coopération allemande, l'Agence française de développement, l'Union Européenne, la Coopération italienne, etc. ;

vi. Les organisations et associations des jeunes, notamment les Collèges des jeunes du ROPPA, du RBM et de l'APESS, les cadres interprofessionnels émergents autour des chaînes de valeur agroalimentaires qui développent des réflexions et des initiatives qui visent à résoudre le problème de chômage massif de la jeunesse d'une part, et l'insertion d'une grande partie dans le secteur agro-sylvo pastoral et halieutique, d'autre part ;

vii. Le secteur privé agroalimentaire dont les actions touchent la professionnalisation des acteurs du monde rural et le développement des activités économiques génératrices d'emplois en milieu rural.

6.3. Le financement de la stratégie

68. Le financement de la stratégie peut potentiellement être assuré à partir de plusieurs sources. En effet les programmes, projets et plans d'action émanant de cette stratégie peuvent recourir aux mécanismes de financement des institutions suivantes :

i. Les banques de Développement implantées dans la région : BIDC, BOAD, BAD qui ont développé à travers des guichets spéciaux des produits et autres offres de financement accessibles aux Etats, au secteur privé. Dans cette perspective, les compétences du Fonds Africain de Garanti et de Coopération Economique (FAGACE) pourraient être mises à contribution pour structurer les appuis de ces institutions aux Etats et au secteur privé ;

ii. Les fonds régionaux de développement agricole promus par les Etats de la région pour accompagner le financement des activités du secteur agro sylvo pastoral et halientique. Il s'agit de l'ECOWADF, ou en français le Fonds Régional pour l'Agriculture et l'Alimentation de la CEDEAO, et du Fonds Régional de Développement Agricole de l'UEMOA. Au delà des reformes que nécessitent ces Fonds pour ajuster leur offre de financement aux besoins des porteurs d'initiatives, il sera nécessaire de convaincre les partenaires au développement de les abonder pour en faire de véritables leviers des investissements dans les chaînes de valeur agroalimentaires ;

iii. Les fonds nationaux d'appui à l'insertion des jeunes et les efforts budgétaires fournis par les pays. Ces Fonds ont besoin d'une rationalisation et coordination pour amplifier leur effet et impact ;

iv. Les ressources mobilisables auprès des partenaires financiers bilatéraux et multilatéraux. En effet plusieurs partenaires se sont intéressés à cette dimension de la politique agricole régionale en apportant des appuis financiers conséquents aux Etats, à la Commission de la CEDEAO et aux Acteurs Non Etatiques. Les contributions des partenaires peuvent être mobilisées sous formes de : (i) subventions et de dons (cas des ressources mobilisées par la Commission et les acteurs non étatiques, les Etats), (ii) de prêts (cas de certains financements mobilisés par les Etats) ;

v. Les ressources provenant du secteur privé agroalimentaire, notamment des industriels qui s'implantent de plus en plus dans les bassins de productions et autres agropoles promus par les pouvoirs publics. L'enjeu est, non seulement d'améliorer l'environnement des affaires pour amplifier les volumes d'investissement privé, mais aussi de les encadrer pour minimiser les « travers » qui leur sont parfois attribués (accaparement des terres au détriment des petits producteurs, asservissement de la main d'œuvre locale, faible respect des normes environnementales, etc.).

VII. Hypothèses et risques

Hypothèses et risques	Degré d'occurrence du risque	Effet /impact	Actions de mitigation ou d'amplification
Fort engagement des parties prenantes, notamment des Etats, des CER, des PTF	Elevé	Mobilisation de ressources conséquentes	Renforcer le plaidoyer à tous les niveaux
Insuffisance des ressources financières	Elevé -	Faible promotion d'initiatives	Promotion d'un environnement incitatif aux

allouées aux initiatives d'employabilité des jeunes dans le secteur ASPH		Montée du chômage Accroissement des migrations non contrôlées	investissements privés Promotion des chaînes de valeur
Recrudescence de l'insécurité des personnes et des biens	Moyen	Détournement des ressources vers d'autres priorités	Renforcement des mécanismes de prévention et de gestion des risques
Faible motivation des jeunes à s'insérer dans le secteur ASPH, attirés par les opportunités qu'offrent d'autres secteurs d'activités	Moyen	Faible transformation des systèmes de production et d'exploitation	Renforcement des actions de sensibilisation sur les marges de progrès du secteur ASPH

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Atelier de Cotonou : principales communications

<https://www.dropbox.com/s/bdxlyebydyt1o2/Atelier%20Cotonou.zip?dl=0>

<https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Boards->

[Documents/Strat%C3%A9gie du Groupe de la Banque pour l'emploi des Jeunes en Afrique 2016-2025.pdf](https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Strat%C3%A9gie%20du%20Groupe%20de%20la%20Banque%20pour%20l'emploi%20des%20jeunes%20en%20Afrique%202016-2025.pdf)

<https://youth.africa-union.org/wp-content/uploads/2018/08/decade-fr.pdf>

Adekunle et al., 2009. Constraints to Youth's involvement in agricultural production in Kwara state, Nigeria. Journal of agricultural extension.

Akinbamowo, R. O., 2013. A review of government policy on agricultural mechanization in Nigeria. Ondo state: academics Journals, 8 P.

Akpan, S. B., 2012. Encouraging young involvement in agriculture. Nigeria: IFPRI, 4 P.

Amadi, U. P.N., 2012. Agricultural Entrepreneurship Development for Youth Empowerment in Nigeria: Constraints and Initiatives for Improvement. Lagos: Journal of Educational and Social Research, 8 P.

Amoussou, E. A., 2012. Etude diagnostic de référence sur la situation de l'emploi des jeunes au Togo, rapport définitif. Lomé: Banque Africaine de Développement, 149P.

APCM, 2010. Contribution de Bakary Togola, président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture. APCM: Mali, 3P.

- Batchey, K. A., 2014.** Améliorer, à travers le développement de compétence et la création d'emploi l'accès des jeunes au monde du travail. Rapport pays de Togo pour la conférence ministérielle 2014 sur l'emploi des jeunes, 32 P.
- Chigunta et al., 2005.** Being "Real" about Youth Entrepreneurship in Eastern and Southern Africa. SEED Working Paper No 72. Geneva: International Labour Organization.
- COJACI, 2010.** Présentation du Collège des jeunes agriculteurs de Côte d'Ivoire: Participation des organisations des jeunes producteurs agricoles dans les activités et la gouvernance des OPA et de l'ANOPACI. Abidjan: ANOPACI, 12P.
- Coulibaly, I., 2010.** Les luttes paysannes en Afrique de l'Ouest, cas du Mali. Rapport de conception, 10P.
- Dalla Valle, F., 2011.** Exploring opportunities and constraints for young agro entrepreneurs in Africa.
- Dougnon et al., 2013.** Entrepreneuriat jeune au Mali - étude de cas: Bamako, Ségou, Konobougou, Niono. Bamako: Ambassade du Danemark au Mali.
- FIDA, 2014.** Projet National de Promotion de l'Entrepreneuriat Rural, rapport de conception. Lomé: FIDA, 242 P.
- FIPA, 2004.** Développement agricole et rural : les enjeux pour les jeunes agriculteurs en Afrique. Wageningen: CTA, 16P.
- Forum Paysan, 2012.** Faciliter l'accès des jeunes ruraux aux activités agricoles. Rapport de travail, 28P.
- FUPRO, 2014.** Projet de manifestation à l'année internationale de l'Agriculture familiale. Bohicon: FUPRO, 10P.
- ILO, 2013.** Global employment trends for youth 2013: a generation at risk. Geneva.
- National open university of Nigeria, 2012.** Youth organization in agriculture. Support de court, 95 P.
- Nketchi et al., 2012.** Entrepreneurship development and employment generation in Nigeria: Problems and prospects. Lagos: Universal Journal of Education and General Studies, 15 P.
- PNUD, 2014.** Rapport annuel - Bénin. Cotonou: PNUD, 48 P.
- Onaté, F., 2012.** Les organisations de producteurs en Afrique de l'Ouest et du Centre : attentes fortes et dures réalités, Burkina Faso. Ouagadougou: FARM, 135P.
- SOS FAIM, 2007.** Dossier jeunes agriculteurs, à quand la relève. Bruxelles: SOS FAIM.
- Comment favoriser la création d'emplois pour les jeunes en Afrique de l'Ouest ?** Mataki | Numéro 2 | Octobre 2016 https://wathi.org/wp-content/uploads/2016/10/Mataki_Emploi_des_jeunes-3.pdf
- Guide de l'agripreneuriat digital : La voie du succès pour les jeunes entrepreneurs des**

pays ACP . CTA, 2017

https://publications.cta.int/media/publications/downloads/2017_PDF.pdf

Former les jeunes ruraux pour développer les agricultures familiales. Coordination Sud, 2014. <http://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/Notes-C2A-N19.pdf>

Note politique No. 4 - Accroître les emplois ruraux en Afrique subsaharienne. CTA, 2012. <https://publications.cta.int/media/publications/downloads/policy4francaisBD.pdf>

Politiques et dispositifs d'insertion professionnelle et de création d'emplois au Sénégal, Ministère de l'emploi, 2014. http://www.adeanet.org/pqip-dctp/sites/default/files/documents/rapport_pays_senegal.pdf

Promoting Agricultural Entrepreneurship Among Rural Youth, IYF, 2014

https://www.iyfnet.org/sites/default/files/library/GPYE_RuralEntrepreneurship.pdf

Jeunesses rurales africaines : contours, aspirations et perspectives, Grain de sel & Inter-réseaux, 2015 https://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/gds71_complet.pdf

Les jeunes et l'agriculture : Principaux enjeux et solutions concrètes CTA-FAO-FIDA, 2014. https://publications.cta.int/media/publications/downloads/1827_PDF.pdf

Agriculture as a Sector of Opportunity for Young People in Africa, Karen Brooks, 2013 https://ypard.net/sites/default/files/legacy_files/Agriculture%20opportunity%20youth%20africa.pdf

La problématique des jeunes agriculteurs en milieu rural. Michael Njume

Ebong, http://chede.org/chede/wp-content/uploads/2009/07/20090105-1209_29-05-07_la_problématique_de_jeunes_agriculteurs.pdf

Sélection d'informations et de documents sur les jeunes ruraux, en particulier en Afrique de l'Ouest. Inter-réseaux, 2015 http://inter-reseaux.org/IMG/pdf/bdv_no270_-_jeunes.pdf

Enquête : Jeunes et agriculture en Afrique de l'Ouest. FAO,

2013 http://www.fao.org/fsnforum/west-africa/sites/west-africa/files/files/ResourcésWA/summary2_FR_Jeunes%20et%20Agriculture.pdf

Jeunes et agriculteurs. IED Afrique, 2011.

https://www.iedafrique.org/IMG/pdf/Agridape_n27_1-reduit.pdf

Emploi des jeunes en milieu rural, Banque Mondiale IFAD 2017

https://www.bmz.de/de/zentrales_downloadarchiv/g20/Rural_Youth_Employment_-_WB-IFAD-Synthesis_Study_DWG_FR.pdf

L'insertion socio-économique des jeunes ruraux en Afrique : contraintes et perspective.

IRAM, 2013. <https://www.iram-fr.org/ouverturepdf.php?file=631.pdf>

Rapport de conférence internationale sur l'emploi des jeunes en Afrique Subsaharienne, 28-30 Janvier 2014 http://anciensite.pep-net.org/fileadmin/medias/pdf/Rapport_de_la_conference_EJAS.pdf

Analyse comparative de l'emploi des jeunes de la CEDEAO et préconisations. *Valentine SAM A, Consultante en Économie de Développement,* 2016. <http://www.valentinesama.com/analyse->

[comparative-de-lemploi-des-jeunes-de-la-cedeao/](#)

Rapport final Emploi des jeunes et migrations en Afrique de l'Ouest (EJMAO) (PDF - 4.6 Mo) :http://www.ipar.sn/IMG/pdf/ejmao_rappor02bc-2.pdf

Résultats du projet «Emploi Jeunes et Migrations en Afrique de l'Ouest» (EJMAO). IPAR, 2014

Rapport d'évaluation du Projet d'Appui à la Promotion de l'Emploi des Jeunes et des Femmes (PAPEJF). FAD, 2013.

https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/S%C3%A9n%C3%A9gal_Projet_d%E2%80%99appui_%C3%A0_la_Promotion_de_l%E2%80%99Emploi_des_jeunes_et_des_femmes_PAPEJF_-_Rapport_d_%C3%A9valuation.pdf

La question de l'installation des jeunes agriculteurs ruraux : Suivi de 112 exploitations familiales d'éleveurs, de riziculteurs, d'horticulteurs, de bananiers et de forestiers du Sénégal. CNCR, 2017. http://www.fongs.sn/IMG/pdf/cncr_rapport_suivi_des_ef_2015-2016.pdf

Étude de capitalisation sur les dispositifs d'insertion et d'installation agricole des jeunes en milieu rural en Afrique. IRAM, 2018. <http://www.reseau-far.com/wp-content/uploads/2018/06/Etude-de-capitalisation-insertion-et-installation-agricole-en-Afrique-R%C3%A9seau-FAR-2018.pdf>

Rapport sur la situation des jeunes de l'espace francophone. OIF, 2016

https://www.francophonie.org/IMG/pdf/rapportjeunesse_web.pdf

Gabon - Appui technique à la stratégie de transformation de l'agriculture et la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes dans le secteur agricole et l'agrobusiness - Rapport d'évaluation (Approuvé). BAD,

2017 https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Gabon_-_Appui_technique_%C3%A0_la_strat%C3%A9gie_de_transformation.pdf

Youth Engagement in Agricultural Value Chains across Feed the Future: A SYNTHESIS REPORT, Feed The Future, 2016 <http://www.activoca.org/wp-content/uploads/2016/10/LEO-Youth-Engagment-Ag-VCs-Across-FTF.pdf>

Innover pour l'agriculture : Histoires et témoignages de jeunes entrepreneurs transformant l'agriculture grâce aux nouvelles technologies. CTA Fong, J.; Rahman, R, 2016. https://publications.cta.int/media/publications/downloads/1941_PDF.pdf

L'agriculture une alternative pour que le chômage des jeunes ne continue d'être une bombe à retardement, Dr Ibrahima Hathie 2015 <http://www.ipar.sn/L-agriculture-une-alternative-pour-que-le-chomage-des-jeunes-ne-continue-d-etre.html>

Lutter contre le chômage des jeunes dans l'espace Cedeao : Des organisations paysannes plaident pour le financement d'une agriculture attractive par Kandé, 2017. <http://www.lesoleil.sn/2016-03-22-23-21-32/item/69673-lutter-contre-le-chomage-des-jeunes-dans-l-espace-cedeao-des-organisations-paysannes-plaident-pour-le-financement-d-une-agriculture-attractive.html>:

Youth involvement in agribusiness: Examples from Africa, Mary Nyasimi

<https://ccafs.cgiar.org/blog/youth-involvement-agribusiness-examples-africa#.W1x-xLhc82x>